

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

PRÉVENTION, SÉCURITÉ  
SANITAIRE ET OFFRE DE  
SOINS



### PROGRAMME 204

---

#### PRÉVENTION, SÉCURITÉ SANITAIRE ET OFFRE DE SOINS

<a href="#">Bilan stratégique du rapport annuel de performances</a>	5
<a href="#">Objectifs et indicateurs de performance</a>	10
<a href="#">Présentation des crédits et des dépenses fiscales</a>	16
<a href="#">Justification au premier euro</a>	24
<a href="#">Opérateurs</a>	50

---

**Prévention sécurité sanitaire et offre de soins**

---

Programme n° 204 | BILAN STRATÉGIQUE

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Jérôme SALOMON

Directeur général de la santé

Responsable du programme n° 204 : Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins

La stratégie poursuivie en 2019 en termes de prévention, de sécurité sanitaire et d'offre de soins est en pleine cohérence avec la stratégie nationale de santé (SNS) définie le 31 décembre 2017. La SNS constitue le cadre de la politique de santé en France. Définie par le Gouvernement, elle se fonde sur l'analyse dressée par le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) sur l'état de santé de la population, ses principaux déterminants, ainsi que sur les stratégies d'action envisageables. L'ensemble de ses objectifs vise à la réduction des inégalités en matière de santé. La SNS contribue à renforcer l'efficacité du système de santé en cohérence avec la stratégie de transformation du système de santé et à garantir la soutenabilité des dépenses de santé, condition du maintien d'un accès de tous à des soins de qualité.

La stratégie nationale de santé comporte quatre axes :

- mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie ;
- lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé ;
- garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge ;
- innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des citoyens.

La SNS fait ainsi de la prévention un élément clé de notre système de santé. Elle trouve sa déclinaison dans les différents plans de santé publique ou dans les plans pouvant avoir un impact sur la santé des populations. Pour la première fois, un Plan national de santé publique (PNSP) a été élaboré dans une configuration interministérielle dans le cadre du Comité interministériel pour la santé. Présenté par le Premier ministre le 26 mars 2018, et mis à jour en 2019, ce plan est l'outil indispensable pour rendre opérationnel le premier axe de la SNS. Il fait de la prévention la pierre angulaire de la transformation de notre système de santé et marque le renforcement de la promotion de la santé, l'arrivée de l'éducation en santé chez les plus jeunes et l'intervention du service sanitaire. La richesse de ce plan se trouve dans son approche chronologique, en fonction des âges de la vie, et populationnelle, mais aussi dans son approche transversale des actions de prévention pour leur financement et la mobilisation des moyens nécessaires à leur mise en œuvre qui relèvent de multiples financeurs (Assurance maladie, ministères, agences sanitaires, agences régionales de santé).

Sept priorités spécifiques à la politique de santé de l'enfant, de l'adolescent et du jeune sont définies, ainsi que deux objectifs propres à la Corse et quatorze objectifs propres à l'Outre-mer. La politique en matière de bioéthique est traitée dans le cadre d'un dispositif législatif *ad hoc*. Le PNSP met ainsi en avant plus de 180 mesures phares de la politique de prévention parmi lesquelles la création d'un site internet de référence et la réalisation d'une campagne de communication afin d'informer la population sur les risques des produits chimiques de consommation courante, la mise en place d'un parcours santé des 0-6 ans, la simplification du parcours vaccinal et l'engagement vers la généralisation de la vaccination antigrippale par les pharmaciens, l'amélioration de la prise en compte des besoins de santé des personnes en situation de handicap, etc.

La SNS, comme les plans et programmes nationaux, a donné lieu à un suivi annuel ainsi qu'à des évaluations pluriannuelles permettant d'apprécier les résultats sanitaires obtenus et l'impact sanitaire, social et économique au regard des ressources mobilisées, et d'en tirer les enseignements nécessaires à l'adaptation des politiques publiques. Les résultats du suivi annuel et des évaluations sont soumis pour avis à la Conférence nationale de santé et au Haut-conseil de santé publique, avant d'être rendus publics.

Ces priorités recouvrent largement les axes principaux du programme 204 :

### **1. Piloter et coordonner le réseau des opérateurs pour une meilleure efficacité de la prévention et de la sécurité sanitaire :**

Le pilotage stratégique des agences nationales s'exerce via une instance dédiée, désormais dotée d'une base légale, le comité d'animation du système d'agences (CASA), dans la perspective de mieux coordonner les stratégies communes de déploiement des politiques de prévention et de sécurité sanitaires en lien avec l'ensemble des acteurs concernés (ARS, assurance maladie, autres ministères, etc.) et de veiller à la cohérence des actions mises en œuvre dans ces domaines.

La mutualisation des fonctions d'appui et de soutien des agences est par ailleurs encouragée et organisée à partir d'une base légale en ce qui concerne les agences placées sous la seule tutelle de la ministre chargée de la santé. La mise en place en 2016, sur la base du volontariat, d'un système d'information financier et comptable commun à l'agence nationale de santé publique (ANSP), l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et l'institut national du cancer (INCa) a apporté à cet égard de précieux enseignements. Le pilotage et la coordination du réseau des opérateurs bénéficient, avec la loi de modernisation de notre système de santé (LMSS) et la définition des politiques interministérielles en matière de fonctions supports, d'un cadre renouvelé destiné à améliorer la réponse aux exigences en matière de prévention et de sécurité sanitaire, et l'utilisation des moyens.

Des groupes de travail, associant les agences et la DGS ainsi que d'autres DAC (DREES, DGOS, SGMAS...) ont été constitués en 2019 pour initier des pistes d'évolution. Le premier a traité des données de santé et les systèmes d'information (politique de sécurité et d'hébergement commun, mise à disposition et accès aux données...). Le second a identifié des pistes de synergie inter agences et de mutualisation des fonctions support (achats et marchés.....).

### **2. Promouvoir la recherche et mobiliser les connaissances scientifiques pour une meilleure politique de santé publique :**

La SNS souligne la nécessité de promouvoir la recherche en santé des populations dans toute sa dimension interdisciplinaire et d'accroître les contributions de la recherche pour appuyer les décisions en matière de définition et d'évaluation des politiques de santé. Le périmètre de la politique de santé, inscrit dans l'article L1411-1 du code de la santé publique, inclut ainsi explicitement la production, l'utilisation et la diffusion des connaissances utiles à son élaboration et à sa mise en œuvre, ainsi que la promotion des activités de formation, de recherche et d'innovation dans le domaine de la santé.

Il s'agit de mobiliser au mieux les connaissances existantes et de soutenir les travaux de recherche portant sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des services de santé, sur les interventions de promotion de la santé et de prévention et enfin sur l'efficacité et la sécurité de la diffusion des innovations.

Les efforts engagés depuis plusieurs années se sont poursuivis pour harmoniser, coordonner et soutenir le développement des appels à projets de recherche en santé publique, notamment dans le domaine de la prévention, des services de santé de proximité et de la performance des parcours de santé. Un travail de redéfinition des missions de l'Institut de Recherche en Santé Publique (IreSP), fait en compagnie d'autres partenaires, vise à donner à celui-ci la place centrale qu'il doit avoir en matière d'outil de coopération entre recherche et décision publique.

L'objectif est également d'accompagner les grandes cohortes en population générale, en mobilisant leurs premiers résultats, et de développer l'utilisation des très grandes bases de données, notamment le système national des données de santé, pour la recherche en santé publique.

Des efforts particuliers ont été consacrés au développement des interactions entre les responsables des politiques de santé, au niveau régional et au niveau national, et des réseaux pluridisciplinaires d'expertise et de recherche en santé publique.

### **3. Améliorer la gestion des crises sanitaires et des situations d'urgence :**

Le développement de systèmes d'informations (SI) sécurisés et accessibles y compris en situation de mobilité a été poursuivi afin de renforcer l'information et la sécurité des patients. Dans un contexte de menace terroriste renforcée, le travail de définition des doctrines sanitaires de préparation et d'intervention adaptées aux différentes menaces (attaque par arme de guerre, nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques (NRBC), etc.) a été poursuivi, en lien avec les travaux interministériels.

Cet axe a été accompagné par la mise en place de moyens adaptés et par le renforcement du dispositif de formation à l'attention de l'ensemble des acteurs de crise sanitaire. Une attention particulière a été accordée aux mesures d'accompagnement et de suivi des victimes, autour du renforcement du réseau des cellules d'urgence médico-psychologiques et du système de gestion sanitaire des victimes d'attentats dont le déploiement a été poursuivi en lien avec celui des SAMU pour permettre une identification rapide des victimes et le suivi de leur parcours de soins.

Dans le cadre de la réforme des vigilances sanitaires, le portail des signalements des événements sanitaires indésirables a été ouvert en mars 2017. Cette action de simplification et fiabilisation des déclarations a été poursuivie et amplifiée par l'interopérabilité de ce portail avec les SI des agences de sécurité sanitaires. Il permet, depuis 2019, de recueillir et traiter des signaux autres que ceux relevant des systèmes de vigilances dans l'objectif d'améliorer la qualité et la sécurité des soins.

#### 4. Moderniser l'offre de soins :

La stratégie de transformation du système de santé (STSS) « Ma santé 2022 », annoncée par le Président de la République en septembre 2018, s'articule autour de 10 chantiers dont celui qui a conduit à la promulgation de la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé du 24 juillet 2019. Cette loi a initié notamment la refonte des études en santé, le recrutement d'infirmiers de pratique avancée, le déploiement de la télémédecine et la création du Health Data Hub le 1<sup>er</sup> décembre 2019. Le renforcement et la structuration des soins de ville autour des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) se sont traduits par la création du métier d'assistant médical et la fixation d'un objectif de recrutement de 400 médecins généralistes dans les territoires prioritaires. Le Pacte de refondation des urgences, annoncé en septembre 2019, s'inscrit également dans la stratégie nationale « Ma santé 2022 » grâce à une meilleure structuration de l'offre de proximité et une organisation adaptée pour répondre à la demande de soins non programmés. Par ailleurs, le plan « Investir pour l'hôpital », volet complémentaire de la STSS présenté en novembre 2019, vise à renforcer l'attractivité des métiers, améliorer les conditions de travail des soignants et permettre aux hôpitaux d'investir.

L'accélération du virage numérique en santé contribue également à la transformation du système de santé par l'accélération du déploiement des services et plateformes numériques mais aussi à la télémédecine et au télé-soin pour soutenir l'évolution des systèmes d'information dans les établissements (programme Hop'en).

Ces évolutions s'appuient sur l'expertise développée par l'administration et par les professionnels de santé eux-mêmes ainsi que par le renforcement de l'ancrage territorial de la stratégie « Ma santé 2022 », afin que l'offre de soins soit toujours plus accessible et dispensée dans des conditions correspondant à l'état le plus récent des connaissances et techniques médicales, tout en facilitant la collaboration entre prestataires de soins.

Une attention particulière est également prêtée aux spécificités des outre-mer, notamment en matière d'amélioration de la performance de l'offre de soins, afin que les outils de modernisation de cette offre soient adaptés aux besoins des populations ultra-marines.

### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### OBJECTIF 1

#### Améliorer l'état de santé de la population et réduire les inégalités territoriales et sociales de santé

INDICATEUR 1.1

Taux de couverture vaccinale contre la grippe chez les personnes de 65 ans et plus

INDICATEUR 1.2

Taux de participation au dépistage organisé du cancer colorectal pour les personnes de 50 ans à 74 ans

INDICATEUR 1.3 Prévalence du tabagisme quotidien en population de 15 ans à 75 ans

**OBJECTIF 2 Prévenir et maîtriser les risques sanitaires**

INDICATEUR 2.1 Pourcentage d'unités de distribution d'eau potable présentant des dépassements des limites de qualité microbiologique

INDICATEUR 2.2 Pourcentage de signalements traités en 1h

INDICATEUR 2.3 Délai de traitement des autorisations de mise sur le marché (AMM)



## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF 1

Améliorer l'état de santé de la population et réduire les inégalités territoriales et sociales de santé

## INDICATEUR 1.1

Taux de couverture vaccinale contre la grippe chez les personnes de 65 ans et plus

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de couverture vaccinale contre la grippe chez les personnes de 65 ans et plus	%	48,2	51	50	51	51	60

## Commentaires techniques

## Précisions méthodologiques

Depuis la campagne de vaccination 2017-2018, les estimations de couverture vaccinale se font en prenant en compte un dénominateur plus large qu'auparavant. La base DCIR, 98% des assurés sociaux, est désormais utilisée en lieu et place de la base « population invitée ESOPE » de la CNAM.

## Source des données :

ANSP, CNAM, service prévention.

## Mode de calcul de l'indicateur :

L'indicateur est constitué par le rapport entre le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus pour lesquelles il y a eu délivrance d'un vaccin antigrippal pendant la campagne annuelle de vaccination sur le nombre d'assurés sociaux ou d'ayant droits âgés de 65 ans ou plus. (données individuelles DCIR, 98% des assurés sociaux).

## INDICATEUR 1.2

Taux de participation au dépistage organisé du cancer colorectal pour les personnes de 50 ans à 74 ans

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de participation au dépistage organisé du cancer colorectal pour les personnes de 50 ans à 74 ans	%	33,5	32.1	46.4	35.7	Donnée disponible en T2 2020	50

## Commentaires techniques

## Précisions méthodologiques

Le cahier des charges des programmes de dépistage des cancers fixé par arrêté paru au Journal officiel le 21 décembre 2006 prévoit que les personnes de 50 à 74 ans doivent être invitées par les structures de gestion (89 structures de gestion sur le territoire national, en majorité départementale, maintenant 17 centres régionaux des dépistages des cancers avec un par région) à se faire dépister pour le cancer colorectal tous les deux ans. Les indicateurs sont ainsi calculés sur deux ans, période au cours de laquelle l'ensemble de la population d'un département est invité à participer au dépistage. Les structures de gestion établissent les listes de personnes concernées à partir des fichiers d'assurance maladie (tous régimes) et reçoivent les identités des personnes dont les tests ont été pratiqués, directement depuis les centres de lecture.

Un changement du test utilisé dans le dépistage organisé en 2015 devait permettre une hausse du taux de participation notamment car il est d'utilisation plus aisée pour les personnes. L'augmentation de participation enregistrée s'avère décevante. Un arrêté en date du 19 mars 2018 autorise de nouvelles modalités de remise des tests de dépistage dans l'objectif de favoriser la participation de la population au programme.

## Source des données :

ANSP pour le traitement, à partir des données fournies par les structures de gestion des programmes de dépistage des cancers.

#### Mode de calcul de l'indicateur :

Le taux de participation est le rapport entre le nombre de personnes de 50 à 74 ans ayant réalisé un test de dépistage et la population INSEE du département de la même tranche d'âge, auquel on soustrait les exclusions indiquées par l'arrêté du 29 septembre 2006. Il est défini par le rapport :

#### Nombre de personnes ayant réalisé un test de dépistage sur la période N-1 / N

Population moyenne éligible (Insee de 50 à 74 ans) sur la période N-1 / N

La population moyenne éligible est obtenue en faisant la moyenne arithmétique de la population cible Insee des personnes de 50 – 74 ans des années civiles N-1 et N, à laquelle il faut soustraire le nombre moyen (moyenne arithmétique) des personnes de 50 – 74 ans exclues du programme pour des raisons médicales au cours de ces deux années civiles. La standardisation permet, en appliquant une même structure d'âge et de sexe (celle de la population française 2009, projection Insee 2007-2042) aux unités géographiques, de comparer les résultats entre ces unités (départements ou régions) et d'étudier les évolutions dans le temps de l'indicateur.

**Les données seront disponibles au cours du 2ème trimestre 2020**

### INDICATEUR 1.3

#### Prévalence du tabagisme quotidien en population de 15 ans à 75 ans

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Prévalence du tabagisme quotidien en population de 15 ans à 75 ans	%	Non déterminé	25,4	25.9	25	24	25

#### Commentaires techniques

##### Précisions méthodologiques

L'échantillon est constitué grâce à un sondage aléatoire à deux degrés : les numéros de téléphone sont dans un premier temps générés aléatoirement, puis l'individu est sélectionné au hasard au sein des membres éligibles du ménage. La réalisation de l'enquête, par système de Collecte assistée par téléphone et informatique (Cati), est confiée à l'Institut Ipsos. Les données sont pondérées pour tenir compte de la probabilité d'inclusion, puis redressées sur les distributions observées dans l'enquête emploi 2014 de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) des variables sociodémographiques suivantes : sexe croisé par l'âge en tranches décennales, région, taille d'agglomération, niveau de diplôme, fait de vivre seul. La base de données 2019 du Baromètre Santé de l'Agence nationale de santé publique (Santé publique France) comprenait 10 352 individus représentatifs de la population des 18-75 ans résidant en France métropolitaine.

##### Source des données :

Les données sont anonymisées et conservées à l'ANSP.

##### Mode de calcul de l'indicateur :

Nombre de personnes déclarant fumer au moins une fois par jour du tabac / nombre de personnes interrogées. Une probabilité de tirage dépendant de la constitution et du nombre de lignes téléphoniques du ménage est ensuite affectée à l'individu. Les données sont ensuite redressées sur la structure de la population française issue du recensement ou de l'enquête emploi.

**Les données seront disponibles au cours du 2ème trimestre 2020**

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### TAUX DE COUVERTURE VACCINALE CONTRE LA GRIPPE CHEZ LES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS

On observe une très légère hausse (+1,3 point) de la couverture vaccinale contre la grippe saisonnière des personnes âgées de 65 ans et plus pour la saison 2018/2019 par rapport à la saison précédente. Ces chiffres restent toutefois insuffisants au regard de la cible. La couverture vaccinale pour la saison 2019/2020 sera à analyser en regard de la généralisation de la vaccination contre la grippe saisonnière des publics cibles par les pharmaciens.

### TAUX DE PARTICIPATION AU DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER COLORECTAL POUR LES PERSONNES DE 50 ANS À 74 ANS

La participation de la population au programme de dépistage du cancer colorectal a augmenté depuis le changement de test en 2015. Toutefois elle apparaît plus faible sur la dernière période mesurée.

La cible d'un taux de participation de 50% au moins en 2020 conformément aux préconisations européennes semble difficile à atteindre en France. Parmi les actions engagées pour atteindre cet objectif, un arrêté du 19 mars 2018 facilite désormais la mise à disposition des kits de dépistage pour la population.

La progression enregistrée sur la période précédente est la conséquence du remplacement de l'ancien test au gâïac par un test immunologique plus simple d'utilisation pour les personnes. Le nouveau test était en outre très attendu des médecins car ses performances sont bien meilleures en termes de détection de sang dans les selles.

Les structures en charge de la mise en œuvre des dépistages étaient, en 2018, en cours de réorganisation (régionalisation) ce qui a pu impacter la participation de la population (mission d'information de la population et des professionnels sur l'intérêt du dépistage). Le renouvellement problématique du marché de fourniture des kits a pu provoquer des ruptures d'accès dans certains territoires, ce qui peut avoir entraîné une baisse du taux de participation en 2019.

## PRÉVALENCE DU TABAGISME QUOTIDIEN EN POPULATION DE 18 ANS À 75 ANS

Les résultats du baromètre 2018 font état d'une baisse de la prévalence du tabagisme quotidien en population adulte. Les résultats du baromètre 2019 confirment la tendance à la baisse.

## OBJECTIF 2

Prévenir et maîtriser les risques sanitaires

### INDICATEUR 2.1

Pourcentage d'unités de distribution d'eau potable présentant des dépassements des limites de qualité microbiologique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Pourcentage d'unités de distribution d'eau potable présentant des dépassements des limites de qualité pour les paramètres biologiques	%	12,2	12	12.5	13	11	13,25

#### Commentaires techniques

##### Précisions méthodologiques :

L'indicateur représente la proportion d'unités de distribution (UDI) d'eau potable présentant des dépassements des limites de qualité microbiologique. Une UDI désigne un ensemble de canalisation de distribution d'eau potable au sein duquel la qualité de l'eau est considérée comme homogène. Tous les abonnés raccordés au réseau public d'eau potable sont ainsi associés à une UDI. En 2018, 66.2 millions de personnes étaient alimentées par plus de 24 600 UDI.

L'indicateur permet d'obtenir une vision globale de la qualité de l'eau du robinet en France, y compris pour les plus petites unités de distribution dans lesquelles se concentrent la majorité des problèmes de qualité de l'eau :

- La qualité microbiologique des eaux correspond au risque sanitaire le plus important dans le domaine de l'eau potable (risque sanitaire à court terme),
- Cet indicateur est très sensible : son évolution correspond bien à une évolution de la situation sur le terrain (amélioration de l'indicateur s'il y a une meilleure gestion des installations de traitement et réciproquement).

##### Source des données :

Base de données SISE-EAUX du Ministère chargé de la santé.

##### Mode de calcul de l'indicateur :

Nombre d'unités de distribution (UDI) d'eau potable présentant des dépassements des limites de qualité microbiologique, divisé par le nombre d'unités de distribution d'eau potable en France ayant fait l'objet d'un contrôle sanitaire.

Compte tenu des aléas liés à l'échantillonnage et au contexte de la production des eaux, cet indicateur se fonde sur le respect des limites de qualité microbiologique (*Escherichia coli* et entérocoques) pour 95 % des prélèvements réalisés annuellement dans le cadre du contrôle sanitaire.

**INDICATEUR 2.2****Pourcentage de signalements traités en 1h**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Pourcentage de signalements traités en 1h	%	95	95	95	95	92	87

**Commentaires techniques****Précisions méthodologiques :**

L'indicateur porte sur le pourcentage de signalements traités dans un délai d'une heure par le département des urgences sanitaires de la DGS des signalements, avec une cible fixée à 95 % en 2019.

Le périmètre de l'ensemble des signalements est le suivant :

- par les agences régionales de santé (ARS),
- par le système d'information sanitaire des alertes et des crises (SISAC).

La prise en compte (ou traitement) s'entend comme : l'attribution (ou la délégation) du signalement selon les procédures établies dans le cadre de la démarche qualité du CORRUSS.

Cet indicateur correspond au délai maximal de la prise en compte d'au moins 95 % des signalements reçus. La cible a été actualisée en cohérence avec les modalités de calcul de l'indicateur : pourcentage du nombre de signalements traités en moins d'1 heure rapporté au nombre total des signaux.

Le centre opérationnel de régulation et de réponse aux urgences sanitaires et sociales (CORRUS) a dû traiter, en 2019, plusieurs situations sanitaires exceptionnelles importantes : deux épisodes de canicule, incendie de Lubrizol, épidémie de dengue en OM et métropole.

La gestion de ces événements à un impact, qui reste modéré, sur le taux de réalisation de l'indicateur.

**Source des données :**

Le recueil des données permettant le calcul de l'indicateur est assuré mensuellement par la DGS (serveur CORRUSS)

**Mode de calcul de l'indicateur :**

Le calcul de cet indicateur est basé sur le rapport du nombre de signalements traités par le CORRUSS dans le délai considéré sur le nombre total de signalements réceptionnés mensuellement au CORRUSS.

**INDICATEUR 2.3****Délai de traitement des autorisations de mise sur le marché (AMM)**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
ANSM : Délai moyen AMM nationale	Nb jours	Non déterminé	Non déterminé	150		ND	150
ANSM : Délai moyen AMM reconnaissance mutuelle et décentralisée	Nb jours	Non déterminé	21	30		18,5	30

**Commentaires techniques****Précisions méthodologiques :**

Délai moyen AMM nationale : le délai de traitement s'entend entre la date de recevabilité effective par l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) du dossier et la date de notification de l'AMM ou de demande d'informations complémentaires. Ce délai exclut les éventuels échanges avec le demandeur visant à obtenir un dossier recevable, mais englobe l'ensemble des éventuels échanges durant l'évaluation (le temps de réponse des demandeurs est donc inclus dans le délai).

Délai moyen AMM issues de procédure européenne MRP/DCP : pour lesquels le délai à considérer est le délai de notification nationale à l'issue de la phase européenne uniquement lorsque les annexes de l'AMM sont modifiées (traductions).

**Source des données :**

ANSM - Comptabilisation informatique du délai à chaque décision délivrée.

**Mode de calcul :**

Nombre de jours entre la date de réception effective par l'ANSM des dossiers et la date de notification de l'ANSM ou de demande d'informations complémentaires.

Cet indicateur ne sera plus suivi sur le P204, suite au transfert des crédits Etat à l'AM.

**ANALYSE DES RÉSULTATS****POURCENTAGE D'UNITÉS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE PRÉSENTANT DES DÉPASSEMENTS DES LIMITES DE QUALITÉ MICROBIOLOGIQUE**

En 2019, 11 % des unités de distribution d'eau potable ont présenté des dépassements des limites de qualité microbiologique. Après une nette amélioration entre 2012 et 2015, la qualité microbiologique de l'eau distribuée continue de s'améliorer légèrement chaque année.

**POURCENTAGE DE SIGNALEMENTS TRAITÉS EN 1H / NOMBRE TOTAL DE SIGNAUX**

Le résultat concernant 2019 est très légèrement inférieur à la cible fixée. Il démontre cependant une stabilité dans une démarche qualité continue du CORRUSS ainsi qu'une réactivité de cette structure dans le cadre de la gestion des alertes et crises sanitaires.

DELAI DE TRAITEMENT DES AUTORISATIONS DE MISE SUR LE MARCHÉ (AMM)

**Instruction des AMM nationales : Le processus optimisé a été déployé à partir du 1er octobre 2019. Le recul n'est pas suffisant pour extraire des premiers indicateurs.**

**Notification des AMM issues des procédures européennes MRP/DCP (Traductions des AMM initiales et modifications d'AMM) : la mise en œuvre et le pilotage du processus optimisé a permis une amélioration des délais.**



## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>					
11 – Pilotage de la politique de santé publique		167 643 800 158 346 967	74 755 167 9 336 926	<b>242 398 967</b> <b>167 683 893</b>	242 398 967
12 – Santé des populations		125 000 124 879	885 000 718 100	<b>1 010 000</b> <b>842 979</b>	1 010 000
14 – Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades		43 737 399 42 023 060	8 728 000 10 530 413	<b>52 465 399</b> <b>52 553 473</b>	52 465 399
15 – Prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation		16 697 747 16 202 923	1 402 000 1 559 108	<b>18 099 747</b> <b>17 762 031</b>	18 099 747
16 – Veille et sécurité sanitaire		1 380 000 1 316 252	230 000 170 000	<b>1 610 000</b> <b>1 486 252</b>	1 610 000
17 – Politique des produits de santé et de la qualité des pratiques et des soins		118 052 898 116 613 529	3 440 000 3 343 300	<b>121 492 898</b> <b>119 956 829</b>	121 492 898
18 – Projets régionaux de santé					
19 – Modernisation de l'offre de soins	1 442 239	3 251 563 2 595 402	36 000 000 42 437 029	<b>40 693 802</b> <b>45 032 431</b>	40 693 802
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>1 442 239</b>	<b>350 888 407</b>	<b>125 440 167</b>	<b>477 770 813</b>	<b>477 770 813</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+224 332		+224 332	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 442 239	-43 567 790		-45 010 029	
Total des AE ouvertes		432 985 116		432 985 116	
<b>Total des AE consommées</b>		<b>337 223 013</b>	<b>68 094 875</b>	<b>405 317 888</b>	

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>					
11 – Pilotage de la politique de santé publique		166 643 800 158 230 198	74 755 167 9 395 772	<b>241 398 967</b> <b>167 625 970</b>	241 398 967
12 – Santé des populations		125 000 125 000	885 000 718 100	<b>1 010 000</b> <b>843 100</b>	1 010 000
14 – Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades		43 737 399 42 005 415	9 728 000 11 510 356	<b>53 465 399</b> <b>53 515 771</b>	53 465 399
15 – Prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation		16 697 747 16 135 732	1 402 000 1 567 088	<b>18 099 747</b> <b>17 702 820</b>	18 099 747
16 – Veille et sécurité sanitaire		1 380 000 1 296 568	230 000 170 000	<b>1 610 000</b> <b>1 466 568</b>	1 610 000
17 – Politique des produits de santé et de la qualité des pratiques et des soins		118 052 898 116 613 529	3 440 000 3 490 000	<b>121 492 898</b> <b>120 103 529</b>	121 492 898
18 – Projets régionaux de santé					

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
19 – Modernisation de l'offre de soins	1 442 239	3 251 563 2 669 587	37 300 000 43 685 811	<b>41 993 802</b> <b>46 355 397</b>	41 993 802
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>1 442 239</b>	<b>349 888 407</b>	<b>127 740 167</b>	<b>479 070 813</b>	<b>479 070 813</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+224 332		+224 332	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 442 239	-42 299 271		-43 741 510	
Total des CP ouverts		435 553 635		435 553 635	
<b>Total des CP consommés</b>		<b>337 076 030</b>	<b>70 537 126</b>	<b>407 613 156</b>	

## 2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Pilotage de la politique de santé publique	159 743 677 160 480 975	92 043 000 25 907 196	251 786 677	<b>251 786 677</b> <b>186 388 171</b>
12 – Santé des populations	35 000 41 966	910 000 912 500	945 000	<b>945 000</b> <b>954 466</b>
14 – Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades	44 073 547 41 807 672	8 650 000 10 602 683	52 723 547	<b>52 723 547</b> <b>52 410 355</b>
15 – Prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation	14 326 000 16 508 970	3 982 000 1 321 467	18 308 000	<b>18 308 000</b> <b>17 830 437</b>
16 – Veille et sécurité sanitaire	882 000 1 229 131	260 401 139 275	1 142 401	<b>1 142 401</b> <b>1 368 406</b>
17 – Politique des produits de santé et de la qualité des pratiques et des soins	118 256 315 116 598 597	3 486 840 3 922 495	121 743 155	<b>121 743 155</b> <b>120 521 092</b>
18 – Projets régionaux de santé				
19 – Modernisation de l'offre de soins	1 049 094 3 125 432	37 144 710 42 143 149	38 193 804	<b>38 193 804</b> <b>45 268 581</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>338 365 633</b>	<b>146 476 951</b>	<b>484 842 584</b>	<b>484 842 584</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>339 792 743</b>	<b>84 948 765</b>		<b>424 741 508</b>

## 2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Pilotage de la politique de santé publique	159 743 677 160 215 251	92 043 000 26 247 196	251 786 677	<b>251 786 677</b> <b>186 462 447</b>
12 – Santé des populations	35 000 50 138	910 000 917 500	945 000	<b>945 000</b> <b>967 638</b>

## Prévention sécurité sanitaire et offre de soins

Programme n° 204 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2018		Consommation 2018	
	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
14 – Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades	44 073 547 42 177 358	8 650 000 10 477 135	52 723 547	52 723 547 52 654 493
15 – Prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation	14 326 000 16 512 371	3 982 000 1 398 948	18 308 000	18 308 000 17 911 319
16 – Veille et sécurité sanitaire	882 000 1 286 320	260 401 239 275	1 142 401	1 142 401 1 525 595
17 – Politique des produits de santé et de la qualité des pratiques et des soins	118 306 315 116 634 950	3 436 840 3 922 495	121 743 155	121 743 155 120 557 445
18 – Projets régionaux de santé				
19 – Modernisation de l'offre de soins	1 049 094 3 165 539	38 444 710 43 476 597	39 493 804	39 493 804 46 642 136
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>338 415 633</b>	<b>147 726 951</b>	<b>486 142 584</b>	<b>486 142 584</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>340 041 927</b>	<b>86 679 146</b>		<b>426 721 073</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>		<b>1 442 239</b>			<b>1 442 239</b>	
Rémunérations d'activité		1 442 239			1 442 239	
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	<b>339 792 743</b>	<b>350 888 407</b>	<b>337 223 013</b>	<b>340 041 927</b>	<b>349 888 407</b>	<b>337 076 030</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 410 244	18 285 904	13 739 631	8 999 428	17 285 904	13 838 648
Subventions pour charges de service public	331 382 499	332 602 503	323 483 382	331 042 499	332 602 503	323 237 382
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>84 948 765</b>	<b>125 440 167</b>	<b>68 094 875</b>	<b>86 679 146</b>	<b>127 740 167</b>	<b>70 537 126</b>
Transferts aux ménages	20 200 000	500 000	5 300 000	20 200 000	500 000	5 300 000
Transferts aux entreprises	3 159 908		3 147 702	2 622 760		3 109 470
Transferts aux collectivités territoriales	10 000		10 000	343 000	1 000 000	1 010 000
Transferts aux autres collectivités	61 578 857	124 940 167	59 637 173	63 513 386	126 240 167	61 117 655
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>477 770 813</b>			<b>479 070 813</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-1 442 239			-1 442 239	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-43 343 458			-42 074 939	
<b>Total*</b>	<b>424 741 508</b>	<b>432 985 116</b>	<b>405 317 888</b>	<b>426 721 073</b>	<b>435 553 635</b>	<b>407 613 156</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses			224 332			224 332
<b>Total</b>			<b>224 332</b>			<b>224 332</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/2019		147 270		147 270				
12/2019		77 062		77 062				
<b>Total</b>		<b>224 332</b>		<b>224 332</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2019		34 000 000		35 078 519				
<b>Total</b>		<b>34 000 000</b>		<b>35 078 519</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/12/2019							190 000	
<b>Total</b>							<b>190 000</b>	

## Prévention sécurité sanitaire et offre de soins

Programme n° 204 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/12/2019						4 820 029		4 820 029
<b>Total</b>						<b>4 820 029</b>		<b>4 820 029</b>

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019					1 442 239	72 557 761	1 442 239	72 557 761
<b>Total</b>					<b>1 442 239</b>	<b>72 557 761</b>	<b>1 442 239</b>	<b>72 557 761</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>34 224 332</b>		<b>35 302 851</b>	<b>1 442 239</b>	<b>77 567 790</b>	<b>1 442 239</b>	<b>77 377 790</b>

## ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2019 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2019. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2019.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

**DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (8)**

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
120204	<b>Exonération des indemnités journalières de sécurité sociale servies au titre des maladies "longues et coûteuses"</b> Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1978 - Dernière modification : 1996 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 80 quinquies</i>	420	440	430
730208	<b>Taux de 10% pour les prestations de soins dispensées par les établissements thermaux autorisés</b> Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1990 - Dernière modification : 2012 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 279-a quinquies</i>	31	33	32
160204	<b>Exonération d'impôt sur le revenu, à hauteur de 60 jours par an, de la rémunération perçue au titre de la permanence des soins par les médecins ou leurs remplaçants installés dans certaines zones rurales ou urbaines</b> Bénéfices non commerciaux <i>Bénéficiaires 2017 : 7800 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 151 ter</i>	26	24	26
160302	<b>Déduction forfaitaire de 3 % déclarée par les médecins conventionnés</b> Bénéfices non commerciaux <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1972 - Dernière modification : 1972 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : BOI-BNC-SECT-40</i>	13	13	13
160301	<b>Déduction forfaitaire au titre du groupe III déclarée par les médecins conventionnés</b> Bénéfices non commerciaux <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1963 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : BOI-BNC-SECT-40</i>	7	13	7
190212	<b>Exonérations des indemnités journalières de sécurité sociale servies au titre des maladies</b>	18	nc	nc

## Prévention sécurité sanitaire et offre de soins

Programme n° 204 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
<b>"longues et coûteuses"</b>				
Dispositions communes aux bénéficiaires industriels et commerciaux, bénéficiaires agricoles et bénéficiaires non commerciaux <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2015 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 154 bis A</i>				
920101	<b>Exonération de taxe sur la publicité télévisée sur les messages passés pour le compte d'oeuvres d'utilité publique à l'occasion de grandes campagnes nationales</b> Taxes sur le chiffre d'affaires des opérateurs du secteur audiovisuel et de communications électroniques <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1981 - Dernière modification : 2004 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 302 bis KA</i>	nc	nc	nc
730303	<b>Taux de 2,10 % applicable aux médicaments remboursables ou soumis à autorisation temporaire d'utilisation et aux produits sanguins</b> Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1989 - Dernière modification : 2002 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 281 octies 1er et 2ème alinéas</i>	2 323	2 340	
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>2 838</b>	<b>2 863</b>	<b>508</b>



## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Pilotage de la politique de santé publique		242 398 967 167 683 893	242 398 967 167 683 893		241 398 967 167 625 970	241 398 967 167 625 970
12 – Santé des populations		1 010 000 842 979	1 010 000 842 979		1 010 000 843 100	1 010 000 843 100
14 – Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades		52 465 399 52 553 473	52 465 399 52 553 473		53 465 399 53 515 771	53 465 399 53 515 771
15 – Prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation		18 099 747 17 762 031	18 099 747 17 762 031		18 099 747 17 702 820	18 099 747 17 702 820
16 – Veille et sécurité sanitaire		1 610 000 1 486 252	1 610 000 1 486 252		1 610 000 1 466 568	1 610 000 1 466 568
17 – Politique des produits de santé et de la qualité des pratiques et des soins		121 492 898 119 956 829	121 492 898 119 956 829		121 492 898 120 103 529	121 492 898 120 103 529
18 – Projets régionaux de santé						
19 – Modernisation de l'offre de soins	1 442 239	39 251 563 45 032 431	40 693 802 45 032 431	1 442 239	40 551 563 46 355 397	41 993 802 46 355 397
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>1 442 239</b>	<b>476 328 574</b>	<b>477 770 813</b>	<b>1 442 239</b>	<b>477 628 574</b>	<b>479 070 813</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-1 442 239	-43 343 458	-44 785 697	-1 442 239	-42 074 939	-43 517 178
Total des crédits ouverts		432 985 116	432 985 116		435 553 635	435 553 635
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>405 317 888</b>	<b>405 317 888</b>		<b>407 613 156</b>	<b>407 613 156</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+27 667 228	+27 667 228		+27 940 479	+27 940 479

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	1 442 239	477 871 213	479 313 452	1 442 239	479 171 213	480 613 452
Amendements	0	-1 542 639	-1 542 639	0	-1 542 639	-1 542 639
<b>LFI</b>	<b>1 442 239</b>	<b>476 328 574</b>	<b>477 770 813</b>	<b>1 442 239</b>	<b>477 628 574</b>	<b>479 070 813</b>

Le montant des crédits prévus en PLF a été modifié par :

- l'amendement n°II-14 voté en première lecture du projet de loi par l'Assemblée nationale et minorant les crédits du programme de 2 042 639 € en AE/CP ;
- l'amendement n°II-962 voté en deuxième lecture au Sénat majorant les crédits du programme de 0,5 M€ en AE/CP.

Au total, les crédits du programme 204 ont été minorés de -1 542 639 € en AE et CP par rapport au montant inscrit dans le projet de loi de finances.

## MODIFICATIONS DE MAQUETTE

L'année 2019 se caractérise par la création d'une UO référencée 0204-CDGS-CDAD sur le BOP DGS, correspondant à 4,8 M€ et 4,6 M€. L'importance des sujets SI a nécessité cette création.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

En 2019, un fonds de concours destiné à recevoir des « financements européens pour des actions innovantes dans le domaine de la santé » a été créé et rattaché au programme 204.

Deux versements ont été réalisés pour un montant total de 124 332 € en AE/CP :

- Un versement 47 270 € en AE/CP a dans la cadre du Grant agreement « JAV » dont l'objet est d'améliorer la couverture vaccinale au sein de l'Union européenne ;
- Un versement de 77 062 € en AE/CP dans le cadre du Grant agreement « Sharp » dont l'objet est la mise en œuvre du règlement sanitaire international et la préparation aux menaces transfrontalières.

Sur l'exercice 2019, le fonds a été mobilisé à hauteur de 9 069 € pour le financement d'une action entrant dans le cadre de la convention « Sharp ».

Les crédits non utilisés (115 292 € en AE/CP) ont fait l'objet d'une demande de report sur 2020.

Par ailleurs, 100 k€ en AE/CP ont été versés sur le fonds de concours « Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique (P204) ».

Ces crédits ont été répartis entre quatre structures hospitalières qui ont bénéficié chacune d'un montant de 25 k€ en AE/CP à la suite d'un appel à projet dénommé « Défis Cartes blanches » qui visait à soutenir financièrement des actions innovantes contribuant à la transformation de l'action publique (ex : projet visant à améliorer la communication entre le personnel soignant et les patients dans les services d'urgence et de réanimation).

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	7 211	34 847 652	34 854 863	7 211	34 886 652	34 893 863
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>7 211</b>	<b>34 847 652</b>	<b>34 854 863</b>	<b>7 211</b>	<b>34 886 652</b>	<b>34 893 863</b>

Les crédits du programme 204 ont fait l'objet d'une mise en réserve initiale à hauteur :

- de 3 % des crédits de fonctionnement et des crédits d'intervention ;
- de 0,5 % des crédits de personnel : T2 et HT2 (pour les opérateurs et l'agence de santé de Wallis-et-Futuna).

La réserve initiale, de 10 1254 863 € en AE et 10 193 863 € en CP, a été abondée de 24,7 M€ en AE /CP par surgel sur le report de crédit 2018 sur la gestion 2019 au titre de la dépakine.

Par la loi de finances rectificatives n°2019-1270 du 2 décembre 2019, la réserve de précaution a été annulée à hauteur de 34 222 226 €. Seule la réserve de précaution calculée sur les crédits alloués à l'agence de Wallis et Futuna, a été maintenue pour permettre un versement complémentaire sur la subvention de l'agence.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

---

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) <b>432 985 116</b>	CP ouverts en 2019 * (P1) <b>435 553 635</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>405 317 888</b>	CP consommés en 2019 (P2) <b>407 613 156</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>4 537 535</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>27 667 228</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>403 075 621</b>

**RESTES À PAYER**

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) <b>31 016 688</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) <b>-3 253</b>				
<b>Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>31 013 435</b>	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>4 537 535</b>	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) <b>26 475 900</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>405 317 888</b>	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>403 075 621</b>	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) <b>2 242 267</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019</b> (R6 = R4 + R5) <b>28 718 167</b>
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) <b>6 049 377</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) <b>22 668 790</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

JUSTIFICATION PAR ACTION

---

**Action 11****Pilotage de la politique de santé publique**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		242 398 967	<b>242 398 967</b>		167 683 893	<b>167 683 893</b>
Crédits de paiement		241 398 967	<b>241 398 967</b>		167 625 970	<b>167 625 970</b>

L'action n°11 vise à structurer, rationaliser et mieux piloter les actions de santé publique. Elle mobilise des usagers et des professionnels de la santé en les associant à la conception et à la mise en œuvre de ces actions.

Cette action recouvre d'abord le soutien aux politiques de santé publique, avec d'une part le développement et l'exploitation des systèmes d'information en santé publique et d'autre part des actions d'information et de communication auprès du public et des professionnels de la santé. Elle contribue également à l'organisation et au financement du partenariat associatif ainsi qu'au développement de la démocratie sanitaire avec le financement de la conférence nationale de santé. Elle permet de développer les études et la recherche dans le domaine de la santé ainsi que renforcer la veille, la surveillance, l'évaluation et l'expertise.

L'action 11 supporte l'ensemble des frais liés aux actions juridiques et contentieuses. Enfin, cette action porte la subvention pour charge de service public de l'Agence nationale de santé publique (ANSP).

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	167 643 800	158 346 967	166 643 800	158 230 198
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 708 341	10 509 785	11 708 341	10 603 017
Subventions pour charges de service public	154 935 459	147 837 182	154 935 459	147 627 182
Titre 6 : Dépenses d'intervention	74 755 167	9 336 926	74 755 167	9 395 772
Transferts aux ménages	500 000	5 300 000	500 000	5 300 000
Transferts aux entreprises		1 154		
Transferts aux collectivités territoriales		10 000		10 000
Transferts aux autres collectivités	74 255 167	4 025 772	74 255 167	4 085 772
<b>Total</b>	<b>242 398 967</b>	<b>167 683 893</b>	<b>241 398 967</b>	<b>167 625 970</b>

Il a été décidé, lors de la réunion interministérielle du 5 août 2019, de répartir entre les ministères et leurs opérateurs qui sont intervenus dans le cadre de la gestion de la crise liée au cyclone Irma en gestion 2017, un remboursement d'une partie des dépenses éligibles au Fonds de solidarité de l'union européenne (FSUE).

Ce dispositif a permis un rétablissement de crédit à hauteur de 1,4 M€ en fin de gestion 2019.

**Ce dispositif a permis un rétablissement de crédit à hauteur de 1,28 M€ en fin de gestion 2019, qui se traduit budgétairement par une minoration de la dépense.**

*Partenariat associatif*

Les associations constituent des partenaires essentiels du ministère chargé de santé en contribuant à l'élaboration, à la mise en œuvre, à l'évaluation et à l'adaptation des politiques nationales de santé. Leurs actions contribuent par

ailleurs à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, en touchant des populations éloignées du système de santé

Le partenariat associatif en 2019 soutient les priorités du programme national de santé publique « Priorité prévention » et vise à agir fortement sur les déterminants comportementaux de santé, tout au long de la vie et dans tous les milieux. Le partenariat avec les associations évolue depuis 2 ans maintenant pour croiser davantage les thématiques de santé avec les approches populationnelles, d'une part, et prendre en compte les autres crédits pouvant bénéficier aux partenaires associatifs, notamment le fonds national de démocratie sanitaire et le fonds de lutte contre les addictions, d'autre part.

Quatre thématiques sont particulièrement présentes dans le partenariat développé en 2019 :

- La santé sexuelle (IST dont le VIH et l'hépatite B et la santé reproductive : la stratégie nationale de santé sexuelle - et sa feuille de route 2018-2020 - a fait le choix d'investir le champ de la santé sexuelle et reproductive sous un angle global et positif. Depuis deux ans, la DGS a incité les associations historiques de lutte contre le VIH et des hépatites à étendre leur champ d'action à d'autres thématiques de santé prioritaires de manière à capitaliser sur leur expérience et capacité de relais et/ou à renforcer leur champ d'action déjà investi, tout en maintenant une approche populationnelle forte en direction des populations les plus vulnérables (outre la promotion de la santé sexuelle, sont également abordées les addictions, la promotion de la santé mentale...);
- L'hépatite C : cette inscription prioritaire répond à l'objectif de disparition de cette maladie à horizon 2025 conformément à la mesure phare n°9 du plan « Priorité Prévention » ;
- L'alcool : le soutien aux partenaires associatifs dans ce champ est stable par rapport à 2018 ;
- Les drogues et la réduction des risques : le soutien aux partenaires associatifs dans ce champ est également stable.

### **Conférence nationale de santé (CNS) (5 K€ en AE)**

Organisme consultatif placé auprès du ministre chargé de la santé, la CNS a pour objet de permettre la concertation sur les questions de santé. Elle est consultée par le Gouvernement sur différents projets. Elle élabore notamment, sur la base des rapports établis par les conférences régionales de la santé et de l'autonomie, un rapport annuel adressé au ministre chargé de la santé et rendu public, sur le respect des droits des usagers du système de santé. Elle formule des avis et propositions au Gouvernement sur les plans et programmes qu'il entend mettre en œuvre. Elle formule également des avis ou propositions en vue d'améliorer le système de santé. Elle contribue à l'organisation de débats publics sur ces mêmes questions.

Ses avis sont rendus publics.

La mandature de la présidence s'est achevée en février 2019. Les mois qui ont suivi ont été dédiés à la préparation de la nouvelle mandature, et particulièrement à la refonte du décret de 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la conférence nationale de santé. Le nouveau décret simplifie la conférence en réduisant à 5 le nombre de ses collèges et à 96 le nombre de ses participants.

La nouvelle mandature a pu être inaugurée le 12 février 2020.

### **Outre-mer (78,2 K€ en AE et 76,7 K€ en CP)**

Les territoires ultramarins présentent des difficultés spécifiques dont l'ampleur est presque constamment majorée par les conditions de vie, la précarité et les difficultés d'accès aux soins qui caractérisent une part importante de la population. L'effort de rattrapage engagé à leur bénéfice doit être poursuivi et amplifié afin de fournir un niveau de santé et de prise en charge comparable à ceux dont bénéficient les métropolitains.

Un effort particulier a été poursuivi pour permettre à l'agence territoriale de santé de Saint-Pierre et Miquelon de prolonger ses actions en matière de prévention, dans le domaine de l'accompagnement des personnes atteintes de pathologies chroniques et dans le financement des projets de pôle « santé environnement ».

#### **Affaires européennes et internationales (0,19 M€ en AE-CP)**

L'action internationale en santé est mise en œuvre via une stratégie d'influence auprès des instances européennes et internationales, et des projets collaboratifs, notamment européens, qui contribuent au développement du cadre de vie en bonne santé souhaité par les citoyens.

La France a assuré le financement de la contribution obligatoire à l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS). Des crédits du Fonds européen sont venus alimenter le P204 pour des projets « innovation dans le domaine de la santé » et ont permis la prise en charge d'actions européennes.

#### **Information et Communication (54,1 k€ en AE et 34,2 K€ en CP)**

Des crédits ont permis des actions de communication afin de rendre visible, valoriser et accompagner la politique de santé publique via l'information des professionnels de santé, des partenaires institutionnels et associatifs, des médias et du grand public, dont les informations sur :

- le valproate de sodium,
- les implants mammaires,
- les risques auditifs.

#### **Stratégie immobilière des agences sanitaires (0,4 M€ en CP)**

Suite à l'ordonnance n° 2017-45 du 19 janvier 2017 qui autorisait la mise en commun de tout ou partie des fonctions supports des agences sanitaires nationales, parmi lesquelles les fonctions comptables, logistiques, informatiques, immobilières ainsi que les fonctions de paiement ou de commande, d'expertise juridique, de communication ou de relations internationales, des crédits ont été alloués pour clôturer le financement des études de faisabilité d'un Campus lancées dès 2017.

Des travaux préalables ont été engagés, à la faveur de l'arrivée à échéance des baux de plusieurs agences, pour réaliser un état des lieux global de la stratégie immobilière des agences préalable à la définition des orientations futures.

#### **Etudes et recherches (1,88 M€ en AE et 1,73 M€ en CP)**

Ces crédits mis en œuvre en administration centrale ont permis de financer :

- l'observation en santé au niveau régional et local, en soutenant d'une part la mise à disposition sur Internet de la base « Score Santé » qui regroupe au niveau national l'ensemble des indicateurs disponibles au niveau régional ou infra régional, et d'autre part, l'amélioration de la qualité des travaux réalisés par les observatoires régionaux de santé en appui aux ARS et aux collectivités locales (fédération nationale des observatoires régionaux de santé – FNORS) ;
- le programme de recherche en santé publique coordonné par l'institut de recherche en santé publique (IReSP). L'accent particulier est mis sur le développement de la recherche dans le domaine de la prévention et sur les projets pluridisciplinaires portant sur les services de santé mais aussi plus largement sur le système de santé, en mettant l'accent sur la coordination et les parcours de soins, les patients-usagers, les transformations et innovations, l'équité et les inégalités de santé, et l'évaluation ;
- le soutien au développement de l'expertise épidémiologique et en santé publique nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de santé (en appui des sociétés savantes) ;

- les travaux nécessaires au développement d'analyses et d'outils spécifiques en appui à l'élaboration aux politiques de santé, notamment dans le cadre d'une convention cadre de partenariat avec la fondation nationale des sciences politiques, et aux travaux du comité interministériel pour la santé institué par le décret n° 2014-629 du 18 juin 2014 ;
- une contribution à la mise en place d'un parcours doctoral national en santé travail ;
- la poursuite des actions de soutien aux grandes études en santé, notamment par l'exploitation, pour répondre à des besoins de connaissances utiles à l'élaboration des politiques de santé, de données recueillies par les grandes études de cohorte en population générale (CONSTANCES, ELFE).

### **Veille, surveillance, évaluation et expertise (dont le HCSP) (0,29 M€ en AE et 0,31 M€ en CP)**

Ces crédits ont été dédiés au fonctionnement du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) et ont permis :

- L'appui logistique apporté aux quatre commissions spécialisées et à trois groupes de travail permanents (santé de l'enfant, stratégie nationale de santé et sécurité des éléments et produits du corps humain (Secproch), créé le 27 mars 2019).
- La valorisation des travaux scientifiques et techniques produits par le HCSP
  - La publication de 28 avis et de 11 rapports sur le site internet du HCSP (<http://www.hcsp.fr>).
  - Un séminaire conjoint HCFEA/HCSP intitulé « améliorer les connaissances pour étayer les politiques de l'enfance » a été organisé le 8 novembre 2019 au ministère.
- L'édition d'une revue trimestrielle intitulée « actualité et dossier en santé publique » (ADSP) portant sur des thématiques de santé.

### **Développement et exploitation des systèmes d'information de santé publique (4,8 M€ en AE et 4,6 M€ en CP)**

Ces crédits ont principalement été consacrés au développement de systèmes d'information de santé hautement sécurisés et intégrant des données de santé patients visant à :

- Portail des signalements : Une contrainte budgétaire est apparue en 2019 ; celle du changement de marché de conception et d'hébergement de l'ex Asip-santé (maintenant Agence du Numérique en Santé). Une nouvelle version a été réalisée en 2019 pour permettre de compléter l'espace déclarants de ce système d'information avec l'ajout d'une trentaine de formulaires de maladies à déclaration obligatoire (MDO). L'accentuation de la qualité des interconnexions avec des SI tiers a également été abordée (SI VSS par exemple) ;
- SI Victimes : Ce système d'information dédié au recensement des victimes d'attentat ou de crise sanitaire majeure, a connu des évolutions décisives en 2019 avec le déploiement d'une nouvelle version permettant de changer d'hébergement et de préparer l'interface avec le SI Samu. Le financement d'une homologation sécurité est intervenue au 1<sup>er</sup> semestre 2019. L'investissement d'ensemble a permis d'améliorer les fonctionnalités existantes telles que créer des liens entre les fiches des membres d'une famille, créer une attestation de prise en charge en anglais ou bien faire intervenir des éléments cartographiques. Le budget est resté maîtrisé en 2019 sur le programme 204 car il a été prévu un co-financement avec l'intervention d'un arrêté FMESPP de la DGOS à hauteur de 1,2 M€ ;
- SICAP Toxicovigilance : Une refonte technique globale de ce système d'information a été lancée. Deux modules sont concernés : le module « service des cas médicaux » (SCM) et le module « service décisionnel » (SID). Le premier module est destiné à multiplier les fonctionnalités de gestion d'un appel reçu dans un centre antipoison (tâches de suivi, transfert vers un autre centre antipoison, etc.). Des formations des référents formateurs sont confirmées, en lien avec l'ouverture aux utilisateurs du module SCM. Par ailleurs, le financement d'une homologation sécurité du module SCM est impérative. La refonte technique du module service des agents et compositions interviendra en 2020 ;
- CertDc : La maîtrise d'ouvrage déléguée auprès de l'Inserm a encore été nécessaire en 2019 pour ce SI de dématérialisation des certificats de décès. Le maintien en conditions opérationnelles ainsi que l'hébergement de ce système d'information ont fait partie du programme de travail. Une refonte technique interviendra en 2020 ; dès lors, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été nécessaire pour

préparer le cadrage de la refonte technique (prestation externe ayant rendu une proposition de CCTP en février 2020). Le transfert du portail des opérateurs funéraires vers le ministère de l'intérieur est effectif depuis fin 2019 ;

- SISAC : Une refonte technique (SisacV6) doit intervenir durant l'année 2021 et s'appliquer au module crises et au module signalements. Des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été décidées pour accompagner les activités de recettes et donc de vérification des évolutions techniques apportées ;
- Aqua-SISE : La stabilisation de la base Sise-eaux alimentation est un préalable à la poursuite du projet de refonte technique Aqua-Sise. L'équipe projet a débuté les travaux de conception avant l'été 2019 avec l'identification d'un système décisionnel (SID) et la conception d'un référentiel de données. L'assistance à maîtrise d'ouvrage a permis d'accélérer les activités de recettes des évolutions techniques et fonctionnelles réalisées ;
- DAE : Une base de données nationale relative au recensement de défibrillateurs automatisés externes (géo-DAE) a été mise en place le 27 février 2020. Une expérimentation de cette base nationale est intervenue fin 2019 dans trois départements du territoire national. Les financements mobilisés doivent servir à créer et faire fonctionner une cellule de gestion des données récoltées dans les départements, mais également aider à la réalisation des développements techniques utiles sur le SI Atlasanté qui est un système d'information géographique déjà existant. La conduite de projet dans un délai contraint (10 mois) a nécessité l'appui d'un cabinet conseil (CGI via un marché Ugap) ;
- Soutien au développement de la DNUM (ex DSI) : Il s'agit d'une enveloppe budgétaire confiée à la DNUM pour assurer des missions de maîtrise d'œuvre et de développements techniques. Des opérations de recettes techniques ont été réalisées ainsi que des évolutions techniques sur SILAV, SISAC et la dématérialisation des trois premiers certificats de santé de l'enfant.

#### **Actions juridiques et contentieuses (12,8 M€ en AE/CP) :**

6,9 M€ en AE /CP ont été versés en 2019 dans le cadre de contentieux relevant de la responsabilité de la direction générale de la santé. Il s'agissait principalement de contentieux relatifs à des accidents vaccinaux (5,94 M€ en AE-CP dont 1,6 M€ versés sous forme de rentes), à des marchés d'achat de vaccins (0,75 M€ en AE-CP), à de l'insalubrité (0,13 M€ en AE-CP).

Concernant la direction générale de l'offre de soins, les dépenses d'exécution des décisions de justice se sont élevées à un montant total de 0,54 M€ en AE/CP. On peut citer en particulier :

- un contentieux relatif à une autorisation d'activité de soins de médecine d'urgence pour un montant de 95 665 € ;
- deux contentieux relatifs à l'exercice médical pour un montant total de 236 729 €.

Par ailleurs, l'Etat a versé une dotation à l'office national d'indemnisation des accidents médicaux (ONIAM) qui assure, pour le compte de l'Etat l'indemnisation des accidents vaccinaux (vaccinations obligatoires) survenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 ainsi que l'indemnisation des victimes de mesures sanitaires d'urgence, pour un montant à hauteur de 5,3 M€ en AE/CP.

#### **Agence nationale de santé publique (ANSP) (147,49 M€ en AE/CP) :**

La subvention pour charges de service public allouée à l'ANSP est définie en fonction de l'évolution des missions et de l'activité de l'opérateur. Cette dotation tient compte d'une part des économies prévues sur les dépenses de fonctionnement et d'autre part du plafond d'emploi fixé à l'opérateur.

La présentation détaillée de l'ANSP figure dans la partie « Opérateurs » du présent rapport annuel de performance.

**Action 12****Santé des populations**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		1 010 000	<b>1 010 000</b>		842 979	<b>842 979</b>
Crédits de paiement		1 010 000	<b>1 010 000</b>		843 100	<b>843 100</b>

Corriger les inégalités et garantir pour tous les meilleures chances face à la maladie sont des enjeux essentiels pour la politique de santé publique qui vise à apporter au grand public et particulièrement aux plus fragiles l'information et l'éducation en santé dont ils ont besoin. Les actions menées concourent à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de santé (SNS) 2018-2022 et du Plan « priorité prévention » qui visent à créer un environnement favorable à la santé tout au long de la vie, avec une politique de promotion de la santé incluant la prévention dans tous les milieux et tout au long de la vie et la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé, en particulier pour les populations en situation de précarité, les gens du voyage ou les personnes migrantes, ainsi que les personnes placées sous main de justice.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	125 000	124 879	125 000	125 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	125 000	-121	125 000	
Subventions pour charges de service public		125 000		125 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	885 000	718 100	885 000	718 100
Transferts aux autres collectivités	885 000	718 100	885 000	718 100
<b>Total</b>	<b>1 010 000</b>	<b>842 979</b>	<b>1 010 000</b>	<b>843 100</b>

**Santé des populations en difficulté : (0,558 M€ en AE et CP)**

L'exécution est conforme aux prévisions. Ces crédits ont été utilisés principalement pour financer l'action nationale d'associations et autres structures jouant un rôle de centre ressources, d'appui et d'évaluation concernant la santé de populations particulièrement vulnérables : migrants et étrangers en situation de précarité, personnes retenues et placées sous-main de justice, population rom et jeunes en insertion.

Des crédits ont été utilisés pour soutenir l'Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier (réseau RESEDA) afin de développer des actions de prévention et de promotion de la santé au bénéfice des élèves des établissements de l'enseignement agricole.

**Santé de la mère et de l'enfant : (0,165 M€ en AE et CP)**

L'exécution est inférieure aux prévisions. Cette différence est liée principalement au fait que les crédits relatifs à la prévention des grossesses non désirées et à l'accès à l'interruption volontaire de grossesse relèvent désormais de la sous-action 14.06 du programme. Cette sous-action regroupe en effet les opérations s'inscrivant dans le cadre de la stratégie nationale de santé sexuelle.

**Prévention sécurité sanitaire et offre de soins**

Programme n° 204 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les crédits imputés sur la sous-action 12-03 ont notamment été utilisés pour financer la coordination nationale des réseaux de santé en périnatalité. Des actions concernant la prévention et la prise en charge de la douleur de l'enfant ont également été soutenues.

Une subvention a également été versée à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) pour la réalisation de la prochaine enquête nationale périnatale prévue en 2021.

**Traumatismes et violences : (0,12 M€ en AE et CP)**

L'exécution est conforme aux prévisions. Un soutien a été apporté aux associations jouant un rôle de centre de ressources au bénéfice, d'une part, des publics confrontés à des violences et discriminations ayant un impact sur la santé physique et psychologique, d'autre part, des professionnels amenés à repérer et prendre en charge ces situations. Des financements ont servi à soutenir des actions en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes.

**Action 14****Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		52 465 399	<b>52 465 399</b>		52 553 473	<b>52 553 473</b>
Crédits de paiement		53 465 399	<b>53 465 399</b>		53 515 771	<b>53 515 771</b>

Cette action rassemble les crédits du programme dédiés aux politiques publiques destinées à améliorer la prévention des maladies chroniques et la qualité de vie des malades et de leurs proches.

Cette action concerne donc une très grande diversité de pathologies (maladies neuro-dégénératives, maladies liées au vieillissement, aux cancers, aux addictions, à la santé mentale, au VIH, aux IST, aux hépatites, à la tuberculose, etc.) et une population de tous âges. Les orientations des différents plans mis en œuvre dans ce cadre (Plan maladies neuro-dégénératives 2014-2019, 3<sup>ème</sup> plan cancer 2014-2019, programme national de lutte contre le tabac 2018-2022, etc.) s'inscrivent pleinement dans la stratégie nationale de santé. Ils mettent en avant la priorité donnée à la prévention, la réduction des inégalités et des pertes de chances ainsi que l'amélioration du dépistage et de l'accès aux soins.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	43 737 399	42 023 060	43 737 399	42 005 415
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 193 000	30 097	1 193 000	12 452
Subventions pour charges de service public	42 544 399	41 992 963	42 544 399	41 992 963
Titre 6 : Dépenses d'intervention	8 728 000	10 530 413	9 728 000	11 510 356
Transferts aux entreprises		1 330 000		1 309 943
Transferts aux collectivités territoriales			1 000 000	1 000 000
Transferts aux autres collectivités	8 728 000	9 200 413	8 728 000	9 200 413
<b>Total</b>	<b>52 465 399</b>	<b>52 553 473</b>	<b>53 465 399</b>	<b>53 515 771</b>

**Maladies neurodégénératives et maladies liées au vieillissement : 0,18 M€ en AE/CP**

L'exécution est globalement conforme aux prévisions.

Les crédits ont été prioritairement affectés à des actions contribuant à la mise en œuvre du plan national maladies neurodégénératives 2014-2019 sur les thématiques de l'éducation thérapeutique et de l'accompagnement des personnes dans la vie avec la maladie.

**Prévention des addictions : 3,23 M€ en AE/CP**

Ces crédits ont permis de soutenir des acteurs œuvrant dans le champ de la prévention des addictions, en appui des priorités fixées par la stratégie nationale de santé, le plan « Priorité prévention » lancé en mars 2018 et les programmes thématiques de lutte contre les addictions.

Ils ont en particulier permis de subventionner :

- en matière de lutte contre le tabac, quatre associations nationales intervenant auprès du grand public et des professionnels et veillant au respect du cadre légal et réglementaire qui a fortement évolué en 2016. Leur action s'inscrit dans le cadre du programme national de lutte contre le tabac 2018-2022 porté conjointement par les ministres chargés de la santé et des comptes publics et qui vise à poursuivre et amplifier la stratégie de réduction du tabagisme en France ;
- en matière de lutte contre l'alcool, une coordination associative des mouvements d'entraide menant des actions de prévention et d'accompagnement en direction d'anciens buveurs, plusieurs associations œuvrant dans la lutte contre les usages nocifs de l'alcool et des associations veillant au respect des normes publicitaires pour les boissons alcooliques et menant des actions de communication et de plaidoyer ;
- en matière de lutte contre les drogues illicites, plusieurs associations nationales œuvrant dans le champ de la réduction des risques et des dommages auprès des usagers de drogues, notamment pour disposer de matériels de formation pour les professionnels et bénévoles, appuyer des interventions et disposer d'une connaissance de l'état des automates distributeurs/récupérateurs de trousse de prévention. Leur action s'inscrit plus particulièrement dans le cadre du plan gouvernemental de mobilisation contre les addictions.

Des crédits programmés initialement en dépenses de fonctionnement ont été imputés en dépenses d'intervention. Ils sont consacrés à l'appui à la mise sur le marché des trousse d'injection stérile pour les usagers de drogues. Ce dispositif est mis en œuvre conformément au décret du 7 juin 1996 instituant une aide de l'État à la mise sur le marché de matériels destinés à la prévention de la contamination par le virus de l'immunodéficience humaine (HIV) et par ceux des hépatites (VHB, VHC). La dépense est supérieure à la prévision.

**Santé mentale : 0,89 M€ en AE/CP**

Ces dépenses contribuent à la mise en œuvre de la feuille de route « santé mentale et psychiatrie ».

L'ensemble des crédits prévus pour soutenir les opérateurs et acteurs associatifs concourant à la promotion et à la prévention en santé mentale ont été consommés, à l'exception d'une opération qui a pu être engagée en fin d'année 2018 relative à la réalisation d'une étude nationale sur la fréquence des troubles mentaux les plus sévères au sein de la population des personnes détenues, portée et financée par les ministères en charge de la santé et de la justice.

Les actions particulièrement soutenues concernent la prévention du suicide et la prévention et la prise en charge de la souffrance psychique des enfants et des jeunes.

**Autres maladies chroniques : 1,1 M€ en AE et 0,91 M€ en CP**

Des crédits ont été engagés (0,2 M€ en AE) concernant le financement de la réalisation d'une évaluation nationale de l'expérimentation 2016-2022 de projets pilotes d'accompagnement à l'autonomie en santé. Seule l'avance forfaitaire du marché correspondant a été payée en 2019.

Les autres dépenses (0,53 M€ en AE/CP) ont concerné le soutien à des associations têtes de réseau national contribuant à la promotion de la prévention des maladies chroniques ainsi qu'à l'accompagnement des personnes atteintes de maladies chroniques et de leurs proches. Un soutien a été apporté aux acteurs de la plate-forme maladies rares pour la diffusion d'informations relatives aux maladies rares.

Des crédits ont été versés à l'INSERM pour le fonctionnement d'Orphanet, portail et serveur d'informations dédié aux maladies rares et aux médicaments orphelins.

Des crédits ont également permis de financer la réalisation d'une évaluation nationale de l'expérimentation 2016-2022 de projets pilotes d'accompagnement à l'autonomie en santé.

### **Santé sexuelle et reproductive / Infections par le VIH, les IST, les hépatites et la tuberculose : 6,25 M€ en AE/CP**

Ces crédits ont soutenu la mise en œuvre de la stratégie nationale de santé sexuelle et sa feuille de route 2018-2020. Ils concernent les actions d'envergure nationale, d'information, de prévention, de dépistage et d'accompagnement des associations « têtes de réseaux », en direction des personnes atteintes, des publics clés les plus exposés et de la population générale, articulant les interventions des professionnels, services et établissements d'un territoire autour de parcours dans lesquels la personne est un acteur de sa santé.

Une trentaine d'associations ainsi soutenues chaque année participent à la mise en œuvre de la stratégie nationale de santé sexuelle, incluant outre les actions de lutte contre le VIH, les hépatites et les IST, la prévention des grossesses non désirées et l'amélioration de l'accès à l'interruption volontaire de grossesse.

Des crédits ont été versés à l'Agence nationale de recherche sur le Sida et les hépatites virales pour soutenir son programme d'études et de recherche dans le champ de la santé sexuelle (0,5 M€ en AE/CP). Un soutien financier a également été apporté à la réalisation de l'enquête COQUELICOT (ANRS-INSERM) sur la prévalence du VIH et des hépatites chez les usagers de drogues.

### **Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) : 1 M€ en CP**

Le siège du Centre international de la recherche contre le cancer (CIRC) est implanté à Lyon depuis 1972. Fruit d'une initiative française, le CIRC est l'agence spécialisée de l'Organisation mondiale de la Santé pour le cancer. La vétusté des bâtiments actuels a conduit le CIRC, la Métropole du Grand-Lyon, la Région et l'Etat à rechercher une solution de relocalisation. Une convention cadre signée en décembre 2015 prévoit la répartition des financements du projet entre l'Etat (17 M€), la Région (13 M€) et la Métropole du Grand-Lyon (18 M€), cette dernière assurant également la maîtrise d'ouvrage du projet. La contribution du ministère des solidarités et de la santé s'établit à 5,333 M€, à part égale avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. La contribution du ministère des solidarités et de la santé prévue en 2019 de 1 M€ en CP a bien été mise en paiement.

### **Institut national du cancer (INCa) : 41,06 M€ en AE/CP**

La subvention pour charges de service public allouée à l'INCa est définie en fonction de l'évolution des missions et de l'activité de l'opérateur. Cette dotation tient compte d'une part des économies prévues sur les dépenses de fonctionnement et d'autre part du plafond d'emploi fixé à l'opérateur.

La présentation détaillée de l'INCa figure dans la partie « Opérateurs » du présent rapport annuel de performance.

**Action 15****Prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		18 099 747	<b>18 099 747</b>		17 762 031	<b>17 762 031</b>
Crédits de paiement		18 099 747	<b>18 099 747</b>		17 702 820	<b>17 702 820</b>

L'action n°15 regroupe les crédits affectés aux mesures de prévention des expositions à des risques pour l'homme liées à l'environnement et à l'alimentation.

Ces crédits sont principalement consacrés à des dépenses d'intervention sous forme de transferts vers des organismes spécifiques en matière de nutrition et santé (collectivités territoriales, observatoire de la qualité de l'alimentation, INRA) et en matière de santé environnement (ANSES, réseau national de surveillance aérobiologique et Fredon-France, ANSP-SpF, OMS, INSERM...) pour la mise en œuvre ou la poursuite de plans (programme national de santé publique, plan chlordécone, programme national nutrition santé, plan national santé-environnement, plan national sur l'assainissement non collectif, plan interministériel sur les micropolluants dans l'eau) et la production d'expertises scientifiques ou de réalisation de mesures dans le domaine des risques sanitaires liés à l'environnement, à l'alimentation et la nutrition, au soutien des politiques européennes et internationales dans ce domaine, à l'information du public et à la communication.

Ils servent à financer, dans une moindre mesure, de dépenses de fonctionnement destinées essentiellement au développement de normes et de référentiels techniques et à la réalisation de mesures ou d'études prévues par certains plans et réglementations (plan radon, plan national santé environnement 3).

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	16 697 747	16 202 923	16 697 747	16 135 732
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	108 000	233 215	108 000	147 024
Subventions pour charges de service public	16 589 747	15 969 708	16 589 747	15 988 708
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 402 000	1 559 108	1 402 000	1 567 088
Transferts aux entreprises		488 100		471 080
Transferts aux autres collectivités	1 402 000	1 071 008	1 402 000	1 096 008
<b>Total</b>	<b>18 099 747</b>	<b>17 762 031</b>	<b>18 099 747</b>	<b>17 702 820</b>

**Nutrition et santé (0,78 M€ en AE et 0,80 M€ en CP)**

Ces crédits ont financé des actions concernant la sensibilisation, la formation et l'information à la thématique de la nutrition pour les collectivités territoriales (formation de formateurs, adaptation du Nutriscore aux collectivités).

La DGS a également cofinancé le CODEX Alimentarius pour 2019 et financé la promotion de la charte des villes actives plan national nutrition santé avec le réseau. Des crédits ont aussi été mobilisés en 2019 pour le financement de l'Observatoire de la qualité des aliments (OQALI) via l'ANSES et l'INRA.

**Environnement et santé (2,62 M€ en AE et 2,59 M€ en CP)**

Dans le domaine de l'environnement et santé, plus de 0,8 M€ en AE et CP ont été consacrés à la mise en œuvre des actions des plans de santé publique (Plan national santé environnement, Plan de la qualité de l'air) et des actions et études concernant le bruit, le radon, les allergies et l'eau.

Ces crédits ont notamment été consacrés à la surveillance aérobiologique de l'air et des allergies, l'appui au contrôle sanitaire de l'eau (expertise et études), la protection contre le bruit, la communication de prévention des accidents de la vie courante chez l'enfant, l'élaboration de normes et de guides en matière d'urbanisme favorable à la santé, de sécurité sanitaire, de funéraire, de déchets d'activité de soins à risques infectieux, dans le domaine des ultra-violetts artificiels (UV) et dans le domaine de la toxicovigilance (portail de déclaration de la composition des mélanges) et l'appui aux réseaux européens et internationaux dans les domaines de l'eau (UNECE), des mobilités actives et de la santé environnement (OMS THE PEP et CMES).

1,3 M€ en AE et CP imputés en subvention pour charges de service public ont permis de poursuivre les études sur le chlordécone (par l'ANSP et l'INSERM), de financer l'organisation de la toxicovigilance (SICAP notamment), de financer l'adaptation du Nutriscore à la restauration collective et des missions de référence dans le domaine sanitaire des eaux (LHN) via une subvention spécifique versée à l'ANSES.

Enfin, des crédits de fonctionnement ont été consacrés au développement de normes et de référentiels d'accréditation pour la réalisation de contrôles (AFNOR, LNE), à l'organisation des épreuves du diplôme de thanatopracteur (SIEC), à l'équipement des ARS concernées de kits de mesures du radon (marché PEARL) et à une étude sur l'amiante.

#### **Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSÉS) (14,31 M€ en AE et CP)**

La subvention pour charges de service public allouée à l'ANSÉS est définie en fonction de l'évolution des missions et de l'activité de l'opérateur dans un cadre d'effort d'optimisation des dépenses de fonctionnement et d'intervention. En 2019, cette subvention a été augmentée de 0,12 M€ correspondant à l'intégration des crédits dédiés aux vecteurs suite à la disparition du Centre national d'évaluation sur les vecteurs (CNEV).

### **Action 16**

#### **Veille et sécurité sanitaire**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		1 610 000	<b>1 610 000</b>		1 486 252	<b>1 486 252</b>
Crédits de paiement		1 610 000	<b>1 610 000</b>		1 466 568	<b>1 466 568</b>

Les crédits alloués à l'action 16 « Veille et sécurité sanitaire » permettent de poursuivre quatre objectifs principaux, à savoir l'organisation de la veille et des vigilances sanitaires, l'élaboration et la mise en application d'actions de prévention des risques infectieux émergents, la conduite d'une politique de préparation des crises sanitaires et enfin lors de situations sanitaires exceptionnelles, la gestion des alertes et des crises sanitaires.

Une attention particulière est également apportée à la démarche qualité du Centre opérationnel de réception et de régulation des urgences sanitaires et sociales (CORUSS) et à la base de données du système d'alerte des établissements de santé.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 380 000	1 316 252	1 380 000	1 296 568
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	840 000	546 252	840 000	526 568
Subventions pour charges de service public	540 000	770 000	540 000	770 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	230 000	170 000	230 000	170 000
Transferts aux autres collectivités	230 000	170 000	230 000	170 000
<b>Total</b>	<b>1 610 000</b>	<b>1 486 252</b>	<b>1 610 000</b>	<b>1 466 568</b>

**Organisation de la veille et des vigilances sanitaires** : (0,6 M€ en AE et CP)

En matière de veille et de vigilances sanitaires, les outils majeurs sont le portail de signalement des événements sanitaires indésirables et le système d'information sanitaire des alertes et crises (SISAC). Les évolutions apportées visent à mieux détecter les signaux faibles tout en disposant de signaux de qualité. Cet objectif de qualité repose également sur la mise en œuvre de la réforme des vigilances sanitaires et le déploiement de dispositifs d'appui aux ARS en matière de qualité et de sécurité des soins.

Ce déploiement implique des dépenses en matière de SI qui sont retracées dans le cadre de l'action n°11.

**Prévention des risques infectieux émergents** (0,57 M€ en AE 0,56 M€ en CP) :

Ces crédits ont servi à financer la surveillance des moustiques vecteurs de maladies infectieuses assurée par les organismes publics de démoustication qui exercent cette surveillance pour le compte de l'État (ententes interdépartementales de démoustication, etc.).

La lutte anti-vectorielle (paludisme, dengue, chikungunya, Zika, etc.) est un enjeu majeur, notamment dans un contexte de réchauffement climatique, comme en témoignent les inquiétudes ressenties autour du virus Zika et de la maladie de Lyme. Quatre types d'actions sont principalement mis en œuvre : évaluer les risques de dissémination, renforcer la lutte contre les moustiques, vecteurs potentiels de maladies, informer et mobiliser la population et les professionnels de santé et développer la recherche et les connaissances.

La prévention des infections associées aux soins se conçoit sur le champ large du parcours de soins plutôt que sur une vision purement nosocomiale. L'émergence de bactéries multi-résistantes fait l'objet d'une vigilance accrue afin d'éviter leur dissémination à travers le parcours de soins des patients.

**Préparation des crises sanitaires** (0,92 M€ en AE et 0,91 M€ en CP) :

Ces crédits ont servi à financer les missions relatives aux laboratoires biotox-eau notamment l'animation du réseau national des laboratoires biotox – eau et l'astreinte pour des prélèvements et des analyses. Ils ont également financé le fonctionnement de la cellule d'intervention biologique d'urgence (CIBU) ainsi que l'association ARLoD.

Des crédits ont en outre mobilisés pour la politique de planification d'exercices de crise du ministère (élaboration de guides méthodologiques), ainsi qu'une partie du fonctionnement du centre national de formation civilo-militaire.

**Gestion des alertes et des crises sanitaires** :

Des crédits étaient prévus pour financer plusieurs numéros verts gérés par la plate-forme téléphonique Sitel (anciennement Actical) de réponse aux alertes sanitaires d'ampleur nationale.

Cette plateforme a été activée lors de la canicule sur la période de l'été 2019. La facturation n'a pas pu être effective (pour des raisons administratives de la société) en gestion 2019, et est reportée sur la gestion 2020.

Enfin, la DGS a été certifiée ISO9001 en 2015 sur ses activités de réception et de traitement des alertes sanitaires et de gestion des situations sanitaires exceptionnelles. L'action 16 participe au financement non seulement du maintien de cette accréditation, mais aussi de la poursuite du déploiement de cette démarche et des outils associés.

### Action 17

#### Politique des produits de santé et de la qualité des pratiques et des soins

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		121 492 898	<b>121 492 898</b>		119 956 829	<b>119 956 829</b>
Crédits de paiement		121 492 898	<b>121 492 898</b>		120 103 529	<b>120 103 529</b>

Cette action rassemble les crédits dédiés à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, des pratiques professionnelles et des recherches impliquant la personne humaine, à savoir :

- la définition des principes de qualité et d'évaluation des pratiques de soins des professionnels de santé ;
- l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques, de référentiels normatifs européens pour la réalisation des actes et des pratiques de soins ou pour l'encadrement des actes à visée esthétique ou de bien être ;
- l'organisation et la coordination du fonctionnement des comités de protection des personnes dans la recherche impliquant la personne humaine, dans le cadre de l'entrée en vigueur en 2019 du règlement européen relatif aux essais cliniques de médicaments et en particulier du portail européen ;
- la conception des politiques relatives aux médicaments à usage humain, aux dispositifs médicaux, aux produits cosmétiques, aux matières premières à usage pharmaceutique ;
- la conception des politiques relatives à la qualité et à la sécurité des éléments et produits du corps humain ainsi que les règles éthiques et les modalités d'encadrement des activités liées à ces éléments et produits.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	118 052 898	116 613 529	118 052 898	116 613 529
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	60 000		60 000	
Subventions pour charges de service public	117 992 898	116 613 529	117 992 898	116 613 529
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 440 000	3 343 300	3 440 000	3 490 000
Transferts aux autres collectivités	3 440 000	3 343 300	3 440 000	3 490 000
<b>Total</b>	<b>121 492 898</b>	<b>119 956 829</b>	<b>121 492 898</b>	<b>120 103 529</b>

#### Actions relatives à la politique des pratiques et des produits de santé (3,45 M€ en AE et 3,58 M€ en CP) :

- **Comités de protection des personnes : 3,38 M€ en AE/CP**

Le financement alloué aux comités de protection des personnes (CPP) a permis à ces 39 structures de veiller à la protection des personnes participant aux recherches impliquant la personne humaine en s'assurant du bien-fondé d'un

projet de recherche d'un point de vue scientifique et éthique. L'année 2019 a été marquée par une phase d'audit des autorisations de recherches impliquant la personne humaine, à l'issue duquel un plan d'actions a été présenté en octobre. Ces actions auront vocation à consolider l'organisation des comités de protection des personnes et à optimiser leurs procédures.

- **Autres actions : 0,08 M€ en AE et à 0,21 M€ en CP**

Des actions de soutien et de partenariat en lien avec les priorités de la politique des pratiques et produits de santé ont été engagées notamment avec l'INSERM et l'AFNOR : recommandations concernant l'antibiorésistance, les pratiques à caractère esthétique, concernant les pratiques non conventionnelles.

Ces crédits ont également permis de poursuivre des actions de soutien et de partenariat suivantes, en cohérence avec les priorités de la politique des pratiques et produits de santé :

- avec l'Union nationale des associations pour la défense des familles et de l'individu, victimes des sectes (UNADFI) pour tout ce qui concerne le volet « santé » des pratiques non conventionnelles en santé (PNCS), notamment pour le relais des travaux du groupe d'appui sur les pratiques non conventionnelles auprès du public ;
- avec l'APESAC pour la participation au financement d'une action de prévention et d'information lié à l'embryofœtopathie aux antiépileptiques.

**Résistance aux antibiotiques et infections liées aux soins : 0,04 M€ en AE / CP) :**

Le département de santé publique du centre hospitalo-universitaire de Nice a piloté la mise en place de l'outil européen e-Bug, qui a pour objectif de sensibiliser les jeunes scolarisés aux maladies infectieuses et à la question de l'antibiorésistance. Un pack pédagogique a été créé pour le service sanitaire des étudiants en santé, permettant ainsi de sensibiliser le grand public (notamment les élèves) à cet enjeu majeur de santé publique.

**Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) (116,48 M€ en AE/CP) :**

La subvention pour charges de service public allouée à l'ANSM est définie en fonction de l'évolution des missions et de l'activité de l'opérateur. Cette dotation tient compte d'une part des économies prévues sur les dépenses de fonctionnement et d'autre part du plafond d'emploi fixé à l'opérateur.

La présentation détaillée de l'ANSM figure dans la partie « Opérateurs » du présent rapport annuel de performance.

## Action 18

### Projets régionaux de santé

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement						
Crédits de paiement						

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

## Action 19

## Modernisation de l'offre de soins

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	1 442 239	39 251 563	<b>40 693 802</b>		45 032 431	<b>45 032 431</b>
Crédits de paiement	1 442 239	40 551 563	<b>41 993 802</b>		46 355 397	<b>46 355 397</b>

La présente action concourt à l'adéquation de l'offre de soins aux besoins de la population à travers la recherche d'une plus grande efficacité et d'une qualité sans cesse améliorée des prestations proposées. Pour ce faire, l'État doit veiller à ce que l'offre de soins soit accessible et dispensée dans des conditions optimales.

Il se doit donc de porter son attention sur l'amélioration constante des performances de soins ainsi que sur la sécurité, la qualité et l'adaptation de la prise en charge sanitaire. Il doit, par ailleurs, anticiper et aider à la diffusion des innovations diagnostiques et thérapeutiques et favoriser le progrès médical (bonnes pratiques, techniques, etc.). Ces objectifs doivent être poursuivis dans le souci d'une allocation optimisée des moyens et dans la recherche constante d'une amélioration de l'efficacité des établissements de santé et des opérateurs.

L'action 19 du programme 204, qui finance notamment l'Agence de santé du territoire des îles Wallis-et-Futuna et le Groupement d'intérêt public « Agence pour le développement des systèmes d'information de santé partagés » (GIP-ASIP Santé), participe ainsi à la réalisation de ces divers objectifs, lesquels sont essentiellement portés par des crédits inscrits dans la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 442 239		1 442 239	
Rémunérations d'activité	1 442 239		1 442 239	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 251 563	2 595 402	3 251 563	2 669 587
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 251 563	2 420 402	3 251 563	2 549 587
Subventions pour charges de service public		175 000		120 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	36 000 000	42 437 029	37 300 000	43 685 811
Transferts aux entreprises		1 328 448		1 328 448
Transferts aux autres collectivités	36 000 000	41 108 581	37 300 000	42 357 363
<b>Total</b>	<b>40 693 802</b>	<b>45 032 431</b>	<b>41 993 802</b>	<b>46 355 397</b>

### 1. **LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT : 2 595 402 € en AE et 2 669 587 € en CP**

Les dépenses de fonctionnement de l'action 19, autres que celles de personnel, contribuent au développement d'études, d'enquêtes et d'expertises par le recours à des intervenants extérieurs : consultants en appui pour la conduite de différents projets relatifs aux chantiers de réformes structurantes liées aux mises en œuvre de la stratégie nationale de santé (SNS), de la stratégie de transformation du système de santé (STSS) « Ma santé 2022 », de la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé et des dispositions à destination des professionnels du système de santé notamment en termes de qualité de vie au travail. Une partie de ces crédits est, également, destinée à la passation de conventions ou l'achat de prestations diverses.

Ces crédits concourent également à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMOA) dans le développement et l'exploitation de différents systèmes informatiques (SI) dans le domaine de l'offre de soins compte tenu de l'usage des outils numériques devenu aujourd'hui indispensable pour améliorer leur qualité (hôpital numérique, télémédecine, etc.).

- **Conception des politiques d'offre de soins et actions de modernisation (630 391 € en AE et 759 576 € en CP)**

Ces crédits ont permis de financer, dans le cadre de marchés publics, l'application IMOTeP (outil de gestion des internats en médecine, odontologie et pharmacie) et l'organisation des élections au conseil supérieur des professions médicales (CSPM).

- **Les frais de jury de certification des diplômes sanitaires : 1 790 011 € en AE et CP**

Il s'agit de crédits destinés à la gestion des tâches administratives et logistiques liées au processus de délivrance des certifications professionnelles dans le champ sanitaire (Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et certification initiale). L'Agence de service et de paiement (ASP) est chargée de la gestion de ce dispositif. Les crédits versés pour ce dispositif sont de 1,79 M€ en AE et CP pour 2019.

- **Subventions pour charges de service public : 175 000 € en AE et 120 000 € en CP**

Il s'agit notamment d'une subvention versée à l'INSERM pour un montant de 140 000 € dans le cadre d'un partenariat ayant pour objet l'enquête périnatalité 2019-2021.

### 2 ) **LES DÉPENSES D'INTERVENTION : 42 437 029 € en AE et 43 685 811 € en CP**

Ces crédits ont principalement servi à couvrir en 2019 trois principales dépenses :

- la dotation de fonctionnement pour l'Agence de santé du territoire des îles Wallis-et-Futuna ainsi que les CP destinés au remboursement de la quatrième annuité du prêt consenti par l'AFD pour le remboursement de la dette de l'Agence ;
- la subvention allouée au GIP ASIP-santé devenu GIP ANS ;
- les autres subventions.

- **L'Agence de santé de Wallis-et-Futuna : 41 322 363 € en AE et 42 650 811 € en CP (dont 1,328 M€ au titre du remboursement de la quatrième annuité du prêt AFD).**

Le système de santé à Wallis-et-Futuna repose exclusivement sur l'Agence de santé. Cet établissement public national à caractère administratif, qui regroupe deux hôpitaux et plusieurs dispensaires, est chargé notamment, au-delà de ses missions d'hospitalisation, de l'élaboration du programme de santé du territoire, de sa mise en œuvre sur le plan de la médecine, préventive et curative, et de la délivrance de médicaments.

L'Agence de Santé présente une situation tout à fait particulière puisqu'elle ne bénéficie d'aucune ressource propre et dispose d'un financement intégralement pris en charge par l'État aussi bien pour son fonctionnement que pour son investissement. La dette cumulée de l'Agence d'un montant de 21,57 M€ fin 2014 a été apurée en 2015 via un prêt à taux bonifié auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) dont le remboursement de la quatrième annuité a été effectué fin 2019 à partir des crédits du programme 204 (en CP uniquement, la totalité des AE ayant été engagée en 2015).

Cette opération a permis à l'Agence de santé d'assainir ses comptes et d'entreprendre des démarches visant à maîtriser le nombre et le coût des évacuations sanitaires notamment par la signature de conventions avec ses deux principaux partenaires de Nouvelle-Calédonie (CHT de Nouméa et la CAFAT) ainsi qu'avec la CNAMTS.

L'Agence a bénéficié en 2019 d'une augmentation de 2,5 M€ de sa subvention afin de lui permettre d'assurer l'ensemble de ses missions en cohérence avec les orientations définies par la stratégie de santé pour les outre-mer.

Pour autant, dans la mesure où les crédits ouverts en LFI pour le fonctionnement courant de l'Agence de santé (34,87 M€ après réserve de précaution) se sont avérés insuffisants pour couvrir l'ensemble de ses dépenses engagées au

titre de l'exercice 2019, un effort supplémentaire de 6,45 M€ a été consenti par fongibilité interne au programme afin de couvrir l'essentiel des dépenses de l'agence en 2019. Cet effort permet d'éviter la reconstitution de la dette.

Malgré les efforts entrepris pour développer l'offre de soins et renforcer son plateau technique, le poste de dépenses liées aux évacuations sanitaires reste significatif (40 % du total des dépenses en 2019) dans la mesure où elles représentent un aléa difficilement maîtrisable compte tenu de la nature des pathologies de plus en plus lourdes et croissantes en volume, du vieillissement de la population et d'une amélioration du dépistage et du diagnostic.

- **Le Groupement d'intérêt public ASIP Santé : 0,485 M€ en AE et CP :**

Le GIP ASIP-Santé (devenu « Agence du numérique en santé (ANS) » par arrêté du 16 décembre 2019), a pour mission de rationaliser l'organisation et le fonctionnement des systèmes d'informations de santé.

Les crédits alloués en 2019 au GIP ASIP Santé d'un montant de 485 000€ en AE et CP contribuent au financement du répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) qui intègre les données d'identification des médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes et pédicures-podologues fournies et certifiées par les Ordres professionnels et par le Service de santé des armées (SSA) et qui a vocation à regrouper à terme l'ensemble des professionnels de santé.

Le GIP ASIP Santé est principalement financé par des crédits de l'assurance maladie.

- **Les autres subventions : 629 666 € en AE et 550 000 € en CP**

Ces crédits ont permis notamment de financer des fédérations de professionnels de santé.

## SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ANSÉS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (P206)</b>	<b>14 489 000</b>	<b>14 489 000</b>	<b>15 876 033</b>	<b>15 876 033</b>
Subventions pour charges de service public	14 489 000	14 489 000	15 876 033	15 876 033
<b>OFDT - Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (P129)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Subventions pour charges de service public	0	0	50 000	50 000
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>134 845</b>	<b>134 845</b>
Subventions pour charges de service public	0	0	132 845	132 845
Transferts	0	0	2 000	2 000
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60 000</b>	<b>60 000</b>
Subventions pour charges de service public	0	0	60 000	60 000
<b>Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33 000</b>	<b>33 000</b>
Subventions pour charges de service public	0	0	33 000	33 000
<b>INED - Institut national d'études démographiques (P172)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>125 000</b>	<b>100 000</b>
Subventions pour charges de service public	0	0	125 000	100 000
<b>INRA - Institut national de la recherche agronomique (P172)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>175 000</b>	<b>175 000</b>
Subventions pour charges de service public	0	0	175 000	175 000
<b>INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 756 741</b>	<b>2 593 441</b>
Subventions pour charges de service public	0	0	2 903 441	2 593 441
Transferts	0	0	-146 700	0
<b>Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>
Subventions pour charges de service public	0	0	25 000	25 000
<b>ANSM - Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (P204)</b>	<b>117 993 000</b>	<b>117 993 000</b>	<b>116 481 029</b>	<b>116 481 029</b>
Subventions pour charges de service public	117 993 000	117 993 000	116 481 029	116 481 029
<b>ANSP - Agence Nationale de Santé Publique (P204)</b>	<b>153 740 000</b>	<b>153 740 000</b>	<b>147 763 990</b>	<b>147 782 990</b>
Subventions pour charges de service public	153 740 000	153 740 000	147 763 990	147 782 990
<b>IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 830</b>	<b>40 830</b>
Subventions pour charges de service public	0	0	40 830	40 830
<b>INCa - Institut National du Cancer (P204)</b>	<b>42 164 000</b>	<b>42 164 000</b>	<b>41 059 963</b>	<b>41 059 963</b>
Subventions pour charges de service public	42 164 000	42 164 000	41 059 963	41 059 963
<b>ANACT - Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (P111)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>
Subventions pour charges de service public	0	0	0	40 000
<b>Total</b>	<b>328 386 000</b>	<b>328 386 000</b>	<b>324 581 431</b>	<b>324 452 131</b>
Total des subventions pour charges de service public	328 386 000	328 386 000	324 726 131	324 450 131
Total des transferts	0	0	-144 700	2 000

La SCSP de l'Agence nationale de santé publique (ANSP) a été minorée à hauteur de 2,9 M€ au titre du remboursement par la collectivité territoriale de Mayotte de l'avance versée par l'Etat pour la campagne de rattrapage vaccinale en 2018.

Outre les subventions pour charges de service public versées en 2019 aux établissements publics sous tutelle ou co-tutelle de la direction générale de la santé (ANSP, ANSM, ANSÉS et INCa), le tableau ci-dessus précise les

## Prévention sécurité sanitaire et offre de soins

Programme n° 204 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

subventions spécifiques versées aux autres organismes soumis au contrôle de l'Etat et imputées en 2019 dans la catégorie « subvention pour charge de service public ». Ces subventions sont présentées dans les actions 11, 12, 14, 15, 16 et 19 de la Justification au premier euro (JPE).

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

## EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	Réalisation 2018 Prévision 2019 Réalisation 2019	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés		dont apprentis
ANSM - Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé			927	20	2	17	0
	0		912	29	4	0	0
	0		912	29	4	19	0
ANSP - Agence Nationale de Santé Publique			569	21	0	8	0
	0		575	21	8	0	0
	0		569	21	11	0	0
INCa - Institut National du Cancer			139	8	1	0	0
	0		137	12	0	0	0
	0		135	11	0	0	2
<b>Total</b>			<b>1 635</b>	<b>49</b>	<b>3</b>	<b>25</b>	<b>0</b>
	<b>0</b>		<b>1 624</b>	<b>62</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>0</b>		<b>1 616</b>	<b>61</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	<b>2</b>

\* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

## PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	1 658	1 635
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
<b>Impact du schéma d'emplois 2019</b>	<b>-42</b>	<b>-19</b>
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	8	0
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	0	0
Abattements techniques	0	0
<b>Emplois sous plafond 2019 *</b>	<b>1 624</b>	<b>1 616</b>

\* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	-42	-19

## FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS

	Budget initial	Compte financier
ANSM - Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé	0	0
ANSP - Agence Nationale de Santé Publique	5 475 000	6 084 000
INCa - Institut National du Cancer	0	0
<b>Total</b>	<b>5 475 000</b>	<b>6 084 000</b>



## OPÉRATEURS

### ANSM - AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ DU MÉDICAMENT ET DES PRODUITS DE SANTÉ

Dans la continuité des efforts consentis ces dernières années, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a poursuivi des travaux importants afin de mieux piloter et mieux structurer ses activités et d'optimiser les processus de gestion des flux, de façon à respecter les délais réglementairement prescrits.

La mise en place de ces nouveaux processus constitue un enjeu majeur pour l'agence qui doit faire évoluer ses méthodes de travail afin d'optimiser le fonctionnement de son organisation matricielle. Progressivement sont développés les outils d'une politique de gestion des risques, de démarche qualité et de comptabilité analytique.

Ainsi, l'ANSM s'est engagée depuis 2016 dans une démarche de structuration et de priorisation de ses activités pour faire face à une diminution des effectifs tout en veillant au développement professionnel de son personnel et à l'amélioration continue de ses conditions de travail.

L'année 2019 constitue la finalisation du Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2019-2023. Les axes stratégiques et les objectifs sont :

- Développer l'ouverture de l'agence aux parties prenantes et renforcer la transparence sur ses travaux :
  - Renforcer le caractère public des processus de décision ;
  - Diversifier les modalités de travail partenarial pour les adapter à la variété des situations et des attentes des parties prenantes ;
  - Renforcer l'implication des parties prenantes dans les processus d'élaboration des décisions ;
  - Garantir une amélioration de la mise à disposition publique de nos données.
- Inscrire la gestion du risque comme principe d'action commun à toutes les missions de l'agence
  - Mettre en place une gestion prédictive du risque sanitaire et élargir le champ d'analyse des signaux ;
  - Assurer une gestion renforcée des situations à risque élevé durant tout le cycle de vie des produits de santé ;
  - Assurer une communication d'urgence par la mise en place de « vigimedicament » ;
  - Sécuriser la couverture des besoins sanitaires des patients en produits de santé d'intérêt thérapeutique majeur ;
  - Sécuriser et optimiser l'accès aux produits de santé pour les patients ;
  - Assurer une vigilance plus efficace sur les produits et les pratiques, en renforçant l'organisation territoriale des réseaux et le pilotage scientifique.
- Renforcer et stabiliser le positionnement de l'agence pour l'accès à l'innovation dans l'environnement européen :
  - Renforcer le positionnement européen de l'ANSM pour faciliter l'accès précoce des patients aux produits de santé innovants ;
  - Renforcer les dispositifs d'accès précoce à l'innovation (autorisation temporaire d'utilisation ATU) ;
  - Contribuer à assurer un accompagnement précoce actif des promoteurs dans le champ de l'innovation en santé ;
  - Garantir la stratégie de soutenabilité des activités européennes ;
  - Renforcer le positionnement européen de l'ANSM en matière de DM et DMDIV.
- Stabiliser la performance et l'efficacité de l'établissement :
  - Adapter l'organisation pour améliorer la performance ;
  - Assurer la conformité des processus d'autorisation aux délais réglementaires et mettre en œuvre des délais infra-réglementaires cibles pour les produits à enjeux prioritaires ;
  - Sécuriser les ressources d'expertise nécessaires à l'exercice des missions de l'agence ;
  - Maintenir un niveau d'exigence élevée de maîtrise des risques en matière de déontologie et de lutte anti-corruption ;

## Prévention sécurité sanitaire et offre de soins

Programme n° 204 | OPÉRATEURS

- Mobiliser des gains d'efficience en optimisant le pilotage interne et en développant la coopération inter-établissements ;
- Améliorer la qualité de vie au travail pour renforcer la performance interne.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins</b>	<b>116 599</b>	<b>116 599</b>	<b>117 993</b>	<b>117 993</b>	<b>116 481</b>	<b>116 481</b>
Subventions pour charges de service public	116 599	116 599	117 993	117 993	116 481	116 481
<b>Total</b>	<b>116 599</b>	<b>116 599</b>	<b>117 993</b>	<b>117 993</b>	<b>116 481</b>	<b>116 481</b>

La subvention pour charges de service public nette s'établit à 116 481 029 €, contre 116 586 884€ au BI 2018, soit une diminution limitée à 105 855€, dont 25 421€ de transfert à la DGAFP suite à l'adhésion de l'Agence aux prestations sociales interministérielles.

## COMPTE FINANCIER 2019

## Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	81 601	72 943	Subventions de l'État	116 481	116 481
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>2 674</i>	<i>2 737</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>116 481</i>	<i>116 481</i>
			<i>– crédits d'intervention( transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	34 929	39 990	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	11 071	9 419	Autres subventions		8
Opérations d'ordre (inclues dans Fonctionnement et/ou Intervention)	9 000	8 483	Autres produits	11 948	11 331
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>9 000</i>	<i>8 483</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>	<i>1 300</i>	<i>-246</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>-4</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		<i>-24</i>
<b>Total des charges</b>	<b>127 601</b>	<b>122 352</b>	<b>Total des produits</b>	<b>128 429</b>	<b>127 819</b>
Résultat : bénéfice	828	5 467	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	128 429	127 819	Total : équilibre du CR	128 429	127 819

\* Soumis à certification du commissaire aux comptes

## TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	8 528	14 224
Investissements	8 528	8 042	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		4
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>8 528</b>	<b>8 042</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>8 528</b>	<b>14 228</b>
Augmentation du fonds de roulement		6 185	Diminution du fonds de roulement		

\* Soumis à certification du commissaire aux comptes

Pour 2019 le niveau de subvention pour charge de service public est resté stable par rapport à 2018 avec un montant de près de 116,5 M€, soit une diminution limitée à -105 855€. Ce niveau de subvention pour charge de service public a permis de voter un budget à l'équilibre et donc sans prélèvement sur le fonds de roulement.

La gestion 2019 s'est déroulée sans modification du budget initial voté. L'exécution budgétaire 2019 de s'élève à 123,70 M€ en AE et 120,55 M€ en CP pour un budget initial de 126,58 M€ en AE et 127,13 M€ en CP, soit un taux de consommation de 98% en AE et 95% en CP.

Il en résulte un solde budgétaire positif de 5,714 M€, soit 4,5% du budget ouvert.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	81 601	81 601	80 065	80 065
Fonctionnement	26 451	25 929	25 949	22 814
Intervention	10 624	11 072	9 829	9 580
Investissement	7 903	8 528	7 856	8 140
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>126 579</b>	<b>127 130</b>	<b>123 699</b>	<b>120 599</b>
Dépenses de pensions civiles globales	2 674	2 674	2 737	2 737

\* Soumis à certification du commissaire aux comptes

## Prévention sécurité sanitaire et offre de soins

Programme n° 204 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>127 129</b>	<b>126 268</b>
Subvention pour charges de service public	116 481	116 481
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	10 648	9 787
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>127 129</b>	<b>126 268</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>5 669</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

\* Soumis à certification du commissaire aux comptes

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Consolider les liens de l'ANSM avec les parties prenantes et améliorer leurs implications	32 779	5 292	5 390	7 843	8 064	948	1 337	46 862	47 570	
	31 700	3 314	2 939	181	251	1 131	1 377	36 324	36 267	
Favoriser un accès rapide, encadré et large à l'ensemble des produits de santé	27 314	1 386	1 527	0	0	388	405	29 088	29 246	
	28 770	6 167	5 341	9 576	9 228	1 834	1 840	46 347	45 179	

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	5
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	668	306
Autres décaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>669</b>	<b>311</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>6 313</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	6 313
<b>Total des besoins</b>	<b>669</b>	<b>6 624</b>

\* Soumis à certification du commissaire aux comptes

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>5 669</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et	0	3

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
cautionnements		
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	668	460
Autres encaissements non budgétaires	0	493
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>668</b>	<b>6 624</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1	0
<b>Total des financements</b>	<b>669</b>	<b>6 624</b>

\* Soumis à certification du commissaire aux comptes

Le solde budgétaire qui apparaît au Compte Financier 2019 est de 5,71 M€, générant in fine un abondement de la trésorerie de 6,36 M€.

Les opérations non budgétaires pour compte de tiers impactent la trésorerie à hauteur de 154K€. Elles se composent principalement des opérations au nom et pour le compte de tiers réalisées dans le cadre de la mutualisation du système d'information financier SIFAS avec l'INCa et l'ANSP, essentiellement pour la maintenance et le développement du SI.

En 2019 se sont ajoutées les opérations dans le cadre de la reprise par l'ANSM de la coordination du projet européen JAMS : Surveillance du marché des dispositifs médicaux. En effet, dans ce cadre, l'ANSM reçoit les fonds de la Commission européenne et règle aux agences des autres états membres participant au projet, les sommes qui leur reviennent.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>947</b>	<b>941</b>	<b>941</b>
– sous plafond	927	912	912
– hors plafond	20	29	29
<i>dont contrats aidés</i>	2	4	4
<i>dont apprentis</i>	17		19
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Le niveau des ETPT sous plafond s'établit au 31 décembre 2019 à 912 pour un plafond d'emploi fixé à 912. Celui des ETPT hors plafond en 2019 s'établit à 28,9 ETPT pour un plafond fixé à 33 ETPT.

Les schémas d'emploi successifs de l'ANSM ont conduit à une diminution de 91 ETP depuis 2014 soit plus de 9% des effectifs sous plafond. Dans ce contexte particulièrement contraint, l'ANSM a poursuivi son programme de transformation, engagé depuis 2015, visant à dégager des marges de manœuvre pour être en capacité de réaliser ses missions, et a renforcé son système de pilotage.

Ainsi la mise en place d'un système de management intégré a permis d'aboutir à la certification ISO 9001 de l'Agence sur la gestion du risque.

## ANSP - AGENCE NATIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE

L'Agence nationale de santé publique, Santé publique France (SpF), prévue par la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, créée par l'ordonnance du 14 avril 2016, a débuté son exercice le 1<sup>er</sup> mai 2016.

Les missions de cet opérateur de l'État, placé sous la tutelle du ministère en charge de la santé, sont la surveillance de l'état de santé de la population, la veille et l'alerte, la promotion de la santé, la prévention, et la préparation et la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles.

### Gouvernance et pilotage stratégique

Santé publique France est dirigée par une nouvelle directrice générale nommée par décret du président de la République le 29 octobre 2019. L'agence dispose d'un conseil d'administration (CA) dirigé par un président non exécutif, nommé par le président de la République et renouvelé en décembre 2017. Le CA de l'agence est composé de représentants de l'État, des ARS, d'organismes institutionnels dont l'assurance maladie, des professionnels de santé, d'associations d'usagers du système de santé, des collectivités territoriales, du personnel de l'agence, de personnalités qualifiées et plus récemment de parlementaires. L'agence s'appuie également sur trois comités composés d'experts qui apportent un éclairage sur des sujets spécifiques : un conseil scientifique, un comité d'éthique et de déontologie, un comité d'orientation et de dialogue.

Sur le plan stratégique, un contrat d'objectifs et de performance (COP), bâti en associant largement les différentes parties prenantes, donne à l'agence un cadre pour les cinq prochaines années (2018-2022). Le COP établi pour 5 années entre Santé publique France et le ministère chargé de la santé a été signé le 12 février 2018 après approbation préalable par son conseil d'administration. Sa mise en œuvre fait l'objet d'un suivi annuel. Par ailleurs, le directeur général de Santé publique France est évalué sur des objectifs et des indicateurs déterminés conjointement avec la DGS.

Par ailleurs, dans un esprit de structuration, de modernisation et d'efficacité, l'agence s'est lancée dans une démarche de programmation de ses activités avec l'élaboration d'un programme de travail pluriannuel, dont les principes sous-jacents et les orientations prennent en compte la stratégie nationale de santé, le plan Priorité Prévention ainsi que le projet stratégique de la direction générale de la santé.

### Optimisation de la dépense

Depuis la fin du premier trimestre 2019, l'agence a regroupé l'ensemble de ses équipes franciliennes sur le site unique de Saint-Maurice (94) dans des nouveaux locaux.

Afin de répondre à des objectifs de professionnalisation et de rationalisation des achats, la recherche d'optimisation des marchés publics par exemple dans la communication ainsi que la mutualisation avec les autres opérateurs du système d'agence s'est poursuivie.

En région, conformément à l'article L.1413-2, l'agence dispose, sous son autorité de cellules d'intervention placées auprès des directeurs généraux des agences régionales de santé. Santé publique France a ainsi signé une convention avec chacune des ARS conformément à l'article R.1413-44 du code de la santé publique.

La démarche de gestion des risques initiée sous l'impulsion de la DGS avec l'actualisation de la cartographie générale des risques, une cotation du niveau de risque et la mise en œuvre d'un plan d'action en matière de maîtrise des risques a été poursuivie. L'une des actions marquantes pour l'année 2019 a été notamment la démarche d'audition par les pairs réalisée par l'IANPHI (international association or national public health institute). En matière de risque financier, SpF prévoit en 2020 de mettre un œuvre un plan d'action suite à l'audit comptable et budgétaire réalisé en fin d'année 2019 par la mission du Contrôle général économique et financier.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</b>						
Transferts						
<b>P181 – Prévention des risques</b>					<b>1 630</b>	<b>1 818</b>
Subventions pour charges de service public					1 630	1 630
Transferts						188
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>					<b>50</b>	<b>50</b>
Transferts					50	50
<b>P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins</b>	<b>151 919</b>	<b>151 919</b>	<b>153 740</b>	<b>153 740</b>	<b>147 764</b>	<b>147 783</b>
Subventions pour charges de service public	151 919	151 919	153 740	153 740	147 764	147 783
<b>P219 – Sport</b>	<b>12</b>	<b>12</b>				
Subventions pour charges de service public	12	12				
<b>P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail</b>	<b>1 164</b>	<b>970</b>	<b>970</b>	<b>970</b>	<b>970</b>	<b>970</b>
Subventions pour charges de service public	1 164	970			970	970
Transferts			970	970		
<b>Total</b>	<b>153 095</b>	<b>152 901</b>	<b>154 710</b>	<b>154 710</b>	<b>150 414</b>	<b>150 621</b>

La SCSP nette attribuée à Santé publique France en 2019 s'est élevée à 150 393 695 €. L'écart avec le montant voté en LFI s'explique par la mise en réserve appliquée (à hauteur de 3 % en fonctionnement et de 0,5 % en masse salariale).

En fin d'année, la subvention attribuée a fait l'objet d'un ré-ajustement supplémentaire à 147 493 695 € pour tenir compte du remboursement par le Conseil départemental de Mayotte de l'achat des vaccins utilisés lors de la campagne vaccinale menée en 2018.

## Prévention sécurité sanitaire et offre de soins

Programme n° 204 | OPÉRATEURS

## COMPTES FINANCIERS 2019

## Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	47 234	46 559	Subventions de l'État	150 394	147 494
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>1 115</i>	<i>1 097</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>150 394</i>	<i>147 494</i>
			<i>– crédits d'intervention( transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	109 978	189 175	Fiscalité affectée	5 475	6 084
Intervention (le cas échéant)	31 095	27 396	Autres subventions	18 869	14 619
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	5 000	6 861	Autres produits	1 525	119 797
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>5 000</i>	<i>6 800</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>	<i>1 000</i>	<i>98 078</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>61</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>188 307</b>	<b>263 130</b>	<b>Total des produits</b>	<b>176 263</b>	<b>287 994</b>
Résultat : bénéfice		24 864	Résultat : perte	12 044	
Total : équilibre du CR	188 307	287 994	Total : équilibre du CR	188 307	287 994

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement	8 044	66 353	Capacité d'autofinancement		
Investissements	10 949	26 714	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		65
Remboursement des dettes financières		5	Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>18 993</b>	<b>93 072</b>	<b>Total des ressources</b>		<b>65</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	18 993	93 007

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le compte de résultat de Santé publique France présente en 2019 un solde net positif de 24,9 M€. En raison des spécificités de l'agence en matière de stocks et de productions immobilisées, il convient de le décomposer.

En effet, ce solde net positif est fortement impacté par les écritures liées à la gestion des stocks. Sur l'exercice 2019, le niveau de ces stocks est en recul de 86,7 M€ en lien notamment avec les importantes campagnes de destruction de médicaments et de matériels arrivés à péremption. En parallèle de ces destructions, les dotations constituées les années antérieures pour dépréciations ont donc fait l'objet d'une reprise comptable à hauteur de 96,9 M€, engendrant une recette d'ordre de même montant sur l'exercice. Ainsi, en 2019, les écritures comptables liées aux stocks représentent 10 M€ sur les 24,9 M€.

A côté de la problématique des stocks, il convient également d'isoler, dans le solde net positif du compte de résultat, les écritures liées à la production immobilisée. En effet, Santé publique France intègre désormais en exercice courant, certaines productions immobilisées. La technique de la production immobilisée permet de neutraliser, en opération d'inventaire, au compte de résultat, les charges constatées pendant l'année par un produit « d'ordre » avec en contrepartie la constatation de l'immobilisation. Ainsi, l'impact de cette technique comptable de production immobilisée génère 17,1 M€ sur les 24,9 M€ du solde net positif.

Les opérations d'ordre liées à l'activité de l'agence pèsent également dans le solde net du compte de résultat à hauteur de -5,8 M€. Elles s'élèvent à 1,1 M€ en recettes pour les reprises de provisions. Les dépenses d'ordre sont quant à elles de 6,9 M€ dont 6,2 M€ pour les dotations aux amortissements sur l'actif immobilisé.

Par conséquent, au final, hors opérations d'ordre, gestion des stocks et production immobilisée, le solde net du compte de résultat s'élève à 3,25 M€.

La capacité d'autofinancement (CAF) s'établit à fin 2019 à 20,4 M€. Ce niveau de CAF est à mettre en regard du besoin de financement patrimonial sur le haut de bilan. Sur 2019, il s'élève à 26,7 M€

La variation annuelle du fonds de roulement résulte de la différence entre la CAF (20,4 M€) et le besoin de financement sur le haut de bilan (26,7 M€). Sur l'exercice 2019, cette différence est négative et se traduit par un prélèvement sur le fonds de roulement de 6,24 M€.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	51 998	51 998	51 235	51 235
Fonctionnement	119 846	100 660	110 935	95 337
Intervention	30 999	31 093	29 608	27 534
Investissement	4 758	10 948	3 762	9 244
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>207 601</b>	<b>194 699</b>	<b>195 540</b>	<b>183 351</b>
Dépenses de pensions civiles globales	1 115	1 115	1 097	1 097

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>168 343</b>	<b>164 281</b>
Subvention pour charges de service public	150 393	147 494
Autres financements de l'État	300	248
Fiscalité affectée	5 475	6 051
Autres financements publics	11 500	9 394
Recettes propres	675	1 095
<b>Recettes fléchées</b>	<b>7 369</b>	<b>8 811</b>
Financements de l'État fléchés	1 497	3 540
Autres financements publics fléchés	5 872	5 271
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>175 712</b>	<b>173 092</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>18 987</b>	<b>10 259</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## Prévention sécurité sanitaire et offre de soins

Programme n° 204 | OPÉRATEURS

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Intervention d'urgence		3 701	60 498	39 731	0	0	404	404	64 603	43 836
		5 036	49 741	37 668	0	2	1 307	2 963	56 084	45 669
Prévention et promotion de la santé		9 214	45 681	45 681	11 108	12 205	259	895	66 262	67 995
		9 793	51 285	47 585	10 371	11 269	1 106	2 734	72 555	71 381
Support		9 891	9 591	9 779	1 200	2 010	4 095	9 649	24 777	31 329
		8 245	1 921	1 861	453	698	242	811	10 861	11 615
Veille et alerte		29 192	4 076	5 469	18 691	16 878	0	0	51 959	51 539
		28 170	7 988	7 822	18 784	15 565	1 108	2 736	56 050	54 293
<b>Total</b>		<b>51 998</b>	<b>119 846</b>	<b>100 660</b>	<b>30 999</b>	<b>31 093</b>	<b>4 758</b>	<b>10 948</b>	<b>207 601</b>	<b>194 699</b>
		<b>51 243</b>	<b>110 935</b>	<b>94 937</b>	<b>29 608</b>	<b>27 534</b>	<b>3 763</b>	<b>9 245</b>	<b>195 549</b>	<b>182 959</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>18 987</b>	<b>10 259</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	5
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	478
Autres décaissements non budgétaires	0	176
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>18 987</b>	<b>10 918</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	3 727	1 811
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>18 987</b>	<b>10 918</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	33
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	68
Autres encaissements non budgétaires	0	363
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>464</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>18 987</b>	<b>10 454</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	22 714	12 265
<b>Total des financements</b>	<b>18 987</b>	<b>10 918</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>590</b>	<b>596</b>	<b>590</b>
– sous plafond	569	575	569
– hors plafond	21	21	21
<i>dont contrats aidés</i>		8	11
<i>dont apprentis</i>	8		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Au titre de l'année 2019, l'autorisation en emplois sous plafond était de 575 ETPT. Ce niveau correspond, hors mesures de périmètre, à une nouvelle réduction d'effectifs de -15 ETPT, portant à -58 ETPT l'effort demandé à l'agence depuis 2017, soit près de 10 % de baisse en 3 ans.

A la poursuite de cette baisse structurelle, le plafond d'emploi 2019 intégrait également une mesure de périmètre avec le transfert de 8 ETPT des plafonds d'emploi des ARS vers celui de Santé publique France dans le cadre du fonctionnement des CIRE.

Au regard de ces contraintes d'emploi, la baisse des effectifs s'est donc effectivement poursuivie sur 2019. Le niveau des ETPT sous plafond s'élève à 569 ETPT, valeur stable comparativement au 31 décembre 2018.

Concernant les effectifs hors plafond, ils avaient été évalués au moment du projet de loi de finances initial à 21 ETPT. Au final, ils s'établissent à 21 ETPT sur l'ensemble de l'année.

## INCA - INSTITUT NATIONAL DU CANCER

L'Institut national du cancer (INCA) est une agence d'expertise au service des personnes malades, de leurs proches, des usagers du système sanitaire et social, des professionnels de santé, des chercheurs, des experts et des décideurs qui dispose d'une vision large sur une pathologie qui concerne un Français sur vingt, et qui représente 10 % du budget de l'assurance maladie.

L'INCa est constitué sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) entre l'État et les principaux acteurs de la lutte contre le cancer, notamment l'Association pour la recherche sur le cancer (ARC), la ligue nationale contre le cancer (LNCC), les caisses nationales d'assurance maladie (CNAM), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), les fédérations hospitalières et les associations de patients. L'État est représenté au conseil d'administration du GIP INCa par le ministère des solidarités et de la santé et par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

L'INCa exerce ses missions en intégrant les différentes approches spécialisées et l'ensemble des domaines d'actions de la lutte contre le cancer : la recherche médicale et scientifique, l'observation et l'épidémiologie, la prévention et le dépistage, l'information de la population, des malades et des professionnels de santé, l'organisation de l'offre et la qualité des soins, la qualité de vie des personnes pendant et après le cancer.

Le législateur a confié à l'INCa en 2019 une nouvelle mission visant à proposer et mettre en oeuvre une stratégie décennale de lutte contre le cancer, dans les suites du plan Cancer 3 (2014-2019).

L'INCa inscrit son action dans le cadre d'une stratégie globale de maîtrise des finances publiques. Le budget de l'INCa est principalement constitué des subventions des ministères chargés de la santé et de la recherche, complété des

contributions des autres membres du GIP et de ressources complémentaires issues de partenariats avec des organismes publics et privés.

### Gouvernance et pilotage stratégique

L'INCa pilote le troisième Plan cancer (2014-2019) pour le compte du ministère des solidarités et de la santé et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et a rendu le cinquième rapport de mise en œuvre du Plan cancer au Président de la République en février 2019. Celui-ci comporte 17 objectifs déclinés en 208 actions avec plus de 86 % des jalons réalisés.

L'année 2019 a été la dernière de mise en œuvre du plan cancer 2014-2019. Le principal enjeu est une bonne articulation entre cette phase et les orientations de la stratégie nationale de santé (SNS) pour la période 2018 – 2022, ainsi que le plan « priorité prévention ».

L'INCa a construit son action opérationnelle sur trois piliers articulés autour du Plan cancer : les réponses aux besoins des usagers fondées sur une expertise de qualité et indépendante, la coordination des actions de lutte contre les cancers, l'intégration de l'ensemble des dimensions liées aux pathologies cancéreuses. Pour la réalisation de ces objectifs, l'INCa a défini des orientations stratégiques relatives à la santé publique et aux soins, à l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques et du médicament, à la recherche et à l'innovation et à la communication et à l'information.

Des actions emblématiques ont été réalisées dans le cadre du plan cancer, pour lesquelles il convient de citer à titre d'exemples les plus récents : la transformation des structures de dépistage en centres régionaux ; les évolutions du dépistage du cancer colorectal et l'organisation du dépistage du cancer du col de l'utérus ; la création des infirmiers de pratiques avancées ; les recommandations sur le cancer du sein, du poumon, les mélanomes ; le lancement du programme Horizon scanning sur les médicaments innovants ; des actions de communication au titre de la prévention (lutte contre le tabagisme, nutriscore...) ; des actions au titre de la recherche avec de nouvelles labellisations de structures ou des programmes d'actions intégrées de recherche ; et des actions relatives aux données de santé.

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2015-2018 de l'INCa a été prolongé d'un an et a couvert donc l'année 2019.

### Activités de l'établissement-perspectives 2019

#### Optimisation de la dépense

L'INCa a poursuivi en 2019 des efforts de maîtrise de ses dépenses à l'appui d'une programmation budgétaire soutenable qui s'accompagne d'une rationalisation des moyens et d'une action volontariste de maîtrise de la masse salariale. La mutualisation inter agences sanitaires a été privilégiée.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>						<b>4</b>
Transferts						4
<b>P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</b>					<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
Subventions pour charges de service public					5 000	5 000
<b>P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins</b>	<b>41 249</b>	<b>41 249</b>	<b>42 164</b>	<b>42 164</b>	<b>41 060</b>	<b>41 060</b>
Subventions pour charges de service public	41 249	41 249	42 164	42 164	41 060	41 060
<b>Total</b>	<b>41 249</b>	<b>41 249</b>	<b>42 164</b>	<b>42 164</b>	<b>46 060</b>	<b>46 064</b>

La subvention pour charges de service public (SCSP) de 41 059 963 € (contre 41 248 606 € en 2018), versée par l'Etat, représente 48% des recettes globalisées de l'Institut national du cancer enregistrées en 2019.

L'écart entre le compte financier 2019 et le compte financier 2018 s'explique principalement par le financement supplémentaire de 5 M€, alloué par le ministère en charge de la recherche, en soutien à l'effort de recherche en cancéro-pédiatrie, traité en recette fléchée.

## COMPTE FINANCIER 2019

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel <i>dont charges de pensions civiles</i>	12 001	11 707	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)	41 056 41 056	46 060 41 060 5 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	17 560	17 687	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	62 133	58 133	Autres subventions	43 592	46 670
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention) <i>dont dotations aux amortissements et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	800 800	690 690	Autres produits <i>dont reprises aux amortissements et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	2 139	3 179
<b>Total des charges</b>	<b>91 694</b>	<b>87 528</b>	<b>Total des produits</b>	<b>86 787</b>	<b>95 909</b>
Résultat : bénéfice		8 381	Résultat : perte	4 907	
Total : équilibre du CR	91 694	95 909	Total : équilibre du CR	91 694	95 909

\* Voté

## TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement	4 107		Capacité d'autofinancement		9 071
Investissements	510	0	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>4 617</b>	<b>0</b>	<b>Total des ressources</b>		<b>9 071</b>
Augmentation du fonds de roulement		9 071	Diminution du fonds de roulement	4 617	

\* Voté

Le résultat bénéficiaire 2019 est conjoncturel et s'explique notamment par les éléments suivants :

## Prévention sécurité sanitaire et offre de soins

Programme n° 204 | OPÉRATEURS

- Le financement supplémentaire de 5 M€, alloué par le ministère en charge de la recherche, en soutien à l'effort de recherche en cancéro-pédiatrie, a permis de lancer plusieurs appels à projets de recherche pluriannuels. Cette opération se solde en 2019 par un résultat fléché de 4,8 M€ visant à financer les tranches de versements programmées jusqu'en 2025.
- La programmation de dépense 2019 a été révisée à la baisse en cours d'année afin de constituer une réserve de 3 M€ pour financer un programme de recherche Chlordécone sur la période 2020-2024.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	13 334	13 334	12 934	12 934
Fonctionnement	12 893	15 426	13 703	14 077
Intervention	74 522	62 133	70 367	58 133
Investissement	509	509	450	331
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>101 258</b>	<b>91 402</b>	<b>97 455</b>	<b>85 475</b>
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	0	0

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>86 787</b>	<b>85 267</b>
Subvention pour charges de service public	41 056	41 060
Autres financements de l'État	38 000	38 000
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	159	10
Recettes propres	7 572	6 197
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>19 511</b>
Financements de l'État fléchés	0	5 000
Autres financements publics fléchés	0	14 500
Recettes propres fléchées	0	11
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>86 787</b>	<b>104 778</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>19 303</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>4 615</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Autres fonctions d'appui aux métiers	1 032	440	440	125	158	0	0	1 597	1 630	
	1 010	604	437	96	137	0	0	1 710	1 584	
Fonctions de pilotage et de support	3 179	3 219	5 039	0	0	284	284	6 682	8 502	
	3 164	3 615	5 028	0	0	65	123	6 844	8 315	
Information des publics	1 406	6 446	6 660	40	40	0	0	7 892	8 106	
	1 269	6 382	5 938	57	57	0	0	7 708	7 264	
Innovations thérapeutiques	970	265	226	10 320	4 652	0	0	11 555	5 848	
	971	502	258	9 771	3 704	119	112	11 363	5 045	

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Observation et évaluation en santé publique	1 197 1 211		117 127	117 64	16 735 16 549	6 064 5 829	0 3	0 3	18 049 17 890	7 378 7 107
Organisation et qualité des soins	2 610 2 195		859 591	1 302 1 046	28 9	28 37	0 0	0 26	3 497 2 795	3 940 3 304
Prévention/Dépistage	1 491 1 605		775 619	905 534	4 396 3 566	4 008 3 324	0 0	0 0	6 662 5 790	6 404 5 463
Recherche en sciences humaines et sociales, épidémiologie et santé publique	575 403		361 205	361 153	7 135 6 989	11 201 5 558	225 0	225 0	8 296 7 597	12 362 6 114
Recherche fondamentale et intégrée	406 257		225 633	225 479	28 753 26 148	30 103 28 619	0 0	0 0	29 384 27 038	30 734 29 355
Recherche translationnelle et clinique	468 848		186 425	151 138	6 990 7 183	5 879 10 869	0 263	0 67	7 644 8 719	6 498 11 922
<b>Total</b>	<b>13 334 12 933</b>		<b>12 893 13 703</b>	<b>15 426 14 075</b>	<b>74 522 70 368</b>	<b>62 133 58 134</b>	<b>509 450</b>	<b>509 331</b>	<b>101 258 97 454</b>	<b>91 402 85 473</b>

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>4 615</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	953
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>4 615</b>	<b>953</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>19 548</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	14 480
Abondement de la trésorerie non fléchée	2	5 067
<b>Total des besoins</b>	<b>4 615</b>	<b>20 501</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>19 303</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	1 197
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>20 501</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>4 615</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	4 617	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des financements</b>	<b>4 615</b>	<b>20 501</b>

## Prévention sécurité sanitaire et offre de soins

Programme n° 204 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
--------------	---------------------	-------------------------

\* Voté

La trésorerie fléchée est abondée de 14 480 458 € en 2019.

Cet abondement correspond à des versements fléchés perçus en 2019 en contrepartie de dépenses dont l'exécution s'étale sur la période 2018-2025. A terme, ces opérations fléchées sont neutres sur la trésorerie de l'Institut.

La trésorerie fléchée, qui s'établit à 13 598 592 € au 31/12/2019, correspond à 4 opérations :

- Déploiement du dispositif TABADO 658 712 €;
- Programme de recherche et d'intervention contre le tabagisme 5 382 974 €;
- Soutien à la recherche en cancéropédiatrie 4 756 906 €;
- Appel à projets Prénéoplasie 2 800 000 €.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>147</b>	<b>149</b>	<b>146</b>
– sous plafond	139	137	135
– hors plafond	8	12	11
<i>dont contrats aidés</i>	1		
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			<b>2</b>
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			2

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Le plafond d'emplois de l'Institut fixé par la loi de finances initiale 2019 à 137 ETPT a été consommé à hauteur de 135 ETPT.

Pour faire face au retour à temps plein des personnels en congé parental 2 ETPT sont gelés.

11 ETPT "hors plafond" correspondent à un contrat de professionnalisation et à des salariés recrutés en contrat à durée déterminée à objet défini (CDDOD) leur coût est couvert par des recettes spécifiques.